

Transoft Solutions Inc.

CONTRAT DE LICENCE LOGICIELLE

IMPORTANT ! Veuillez LIRE ATTENTIVEMENT le contrat de licence suivant !

Le présent contrat est un instrument juridique conclu entre Vous (tel que défini à l'article 2(ll)), le titulaire de la licence (ci-après dénommé « Vous » ou le « Titulaire de la licence ») d'une part, et Transoft Solutions Inc. (ci-après dénommé « Transoft »), le concédant de licence, d'autre part.

AVERTISSEMENT

Avant d'acquérir ou d'installer le Logiciel, Vous devez accepter les dispositions et clauses du présent Contrat, que nous Vous recommandons donc de lire attentivement.

SAUF SI CELA EST EXPRESSÉMENT AUTORISÉ PAR LE PRÉSENT CONTRAT, TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DU LOGICIEL EST STRICTEMENT INTERDITE ET CONSTITUE UNE VIOLATION SUBSTANTIELLE DE CE CONTRAT AINSI QU'UNE ATTEINTE AUX DROITS D'AUTEUR ET AUTRES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RATTACHÉS AU LOGICIEL.

SI VOUS COPIEZ OU UTILISEZ TOUT OU PARTIE DE CE LOGICIEL SANS AVOIR CONCLU LE PRÉSENT CONTRAT OU AVOIR AUTREMENT OBTENU L'AUTORISATION ÉCRITE DE TRANSOFT, VOUS ENFREIGNEZ LES DROITS D'AUTEUR ET AUTRES LOIS RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, ET ÊTES PASSIBLE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS ENVERS TRANSOFT ET SES CONCÉDANTS DE LICENCE. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT FAIRE L'OBJET DE POURSUITES EN VERTU DES LOIS APPLICABLES.

1. ACCEPTATION/REFUS

- (a) **Acceptation du Contrat.** Avant de copier, installer, charger, accéder au ou utiliser tout ou partie du Logiciel, Vous devez accepter les dispositions et clauses du présent Contrat. En signifiant votre acceptation à Transoft, Vous concluez avec Transoft un contrat ayant force de loi auquel Vous convenez d'être lié par les dispositions et clauses des présentes.

Vous pouvez signifier votre acceptation de ce Contrat de plusieurs manières, y compris, non limitativement, en sélectionnant l'option « **Accepter** » dans le cadre d'une version en ligne ou électronique du présent Contrat, ou en informant Transoft de Votre acceptation par écrit, ou en acquittant une facture ou un devis du Logiciel établi en relation avec ce Contrat que Transoft Vous aura remis préalablement à sa livraison.

- (b) **Refus du Contrat.** Si Vous n'acceptez pas les dispositions et clauses de ce Contrat, il Vous est interdit de copier, installer, charger, accéder à ou utiliser tout ou partie du Logiciel, et Vous devez, soit :

- 1) cesser immédiatement toute démarche d'achat ou d'utilisation du Logiciel ; soit
- 2) sélectionner l'option « **Refuser** » dans le cadre d'une version en ligne ou électronique du présent Contrat ;

sachant que, dans un cas comme dans l'autre, **si Vous n'acceptez pas les dispositions et clauses de ce Contrat, il Vous est interdit de continuer à copier, installer, charger, accéder à ou utiliser tout ou partie du Logiciel.**

- (c) À partir du moment où Vous acceptez le présent Contrat, ce Contrat annule et remplace toutes les licences antérieures Vous ayant été concédées par Transoft relatives au droit d'utilisation du Logiciel.

2. DÉFINITIONS : Dans ce Contrat (y compris ses Annexes « A », « B » et « C »),

- (a) « Compte » désigne le compte créé par un Utilisateur autorisé d'une Licence sur abonnement ;
- (b) « Contrat » désigne la facture ou le devis établi par Transoft concernant le Logiciel décrit dans ladite facture ou ledit devis, les dispositions et clauses du présent Contrat et l'ensemble des annexes, modifications ou addenda y afférents ;
- (c) « Amériques » désigne, dans le contexte d'une Zone ou Licence de zone, la totalité des pays ou entités géographiques répertoriés sous l'intitulé « Amériques », en Partie 1 de l'Annexe « C », situés en Amérique du Nord, en Amérique centrale, aux Caraïbes et en Amérique du Sud (autres que les pays, régions ou autres territoires frappés d'interdiction en application des interdictions générales exposées à la Section 8 de ce Contrat) ;
- (d) « Asie-Pacifique » désigne, dans le contexte d'une Zone ou Licence de zone, les pays ou entités géographiques répertoriés sous l'intitulé « Asie-Pacifique », en Partie 2 de l'Annexe « C », situés dans la partie du monde généralement qualifiée de ou couramment dénommée Asie et Asie-Pacifique (autres que les pays, régions ou autres territoires frappés d'interdiction en application des interdictions générales exposées à la Section 8 de ce Contrat) ;
- (e) « Nombre autorisé d'utilisateurs sur site » désigne, dans le contexte d'une Licence sur site, Licence multisite, Licence de zone ou Licence réseau sur abonnement, le nombre maximal d'Utilisateurs autorisés à accéder au Logiciel et à l'utiliser sur un Site autorisé au regard du Périmètre de la licence que Vous avez achetée, tel que mentionné, pour chaque Site autorisé, sur la facture ou le devis que Transoft a établi et que Vous avez acquitté. Si la facture ou le devis en question ne mentionne pas le nombre maximal d'Utilisateurs autorisés à accéder au Logiciel et à l'utiliser à tout moment (Utilisateurs simultanés, par exemple) sur un Site autorisé, il y a lieu de considérer que le Nombre autorisé d'utilisateurs sur site sera d'un Utilisateur autorisé par Site autorisé ;
- (f) « Site autorisé » désigne un Site appartenant à la Zone mentionnée sur la facture ou le devis que Transoft a établi et que Vous avez acquitté au titre d'une Licence sur site (ou de tout autre Type de licence habilitant à utiliser le Logiciel sur un Site donné uniquement), correspondant au Site spécifique sur lequel il est possible d'installer le Logiciel, d'y accéder et de l'utiliser conformément au Périmètre de la licence achetée et acquittée par vos soins. « Site autorisé » englobera également un autre Site, tel qu'expressément autorisé conformément au Périmètre de la licence que Vous avez achetée et acquittée ;
- (g) « Utilisateur autorisé » désigne une personne physique qui, au moment considéré, peut être (1) Vous, si Vous êtes une personne physique ; (2) une personne employée par Vous à temps plein, à temps partiel ou en intérim que Vous autorisez à accéder au Logiciel ; (3) un travailleur indépendant ou une personne employée par une Personne morale se trouvant être un travailleur indépendant, à la condition exclusive que le professionnel en question soit visé par un accord contractuel en vertu duquel il travaille pour Vous sur un Site autorisé, à savoir Votre établissement ou un lieu de projet distinct encadré ou supervisé par Vos soins, et que Vous autorisez à accéder au Logiciel ; ou (4) dans le cas d'une Licence accordée à un Établissement d'enseignement, un enseignant ou un élève inscrit à jour de ses obligations à Votre égard et que Vous autorisez à accéder au Logiciel. L'expression « Utilisateurs autorisés » désigne plusieurs Utilisateurs autorisés ;
- (h) « Zone autorisée » désigne la Zone mentionnée sur la facture ou le devis que Transoft Vous a établi et que Vous avez acquitté au titre d'une Licence de zone (ou de tout autre Type de licence habilitant à utiliser le Logiciel dans une Zone donnée uniquement), correspondant à

la Zone spécifique dans laquelle il est possible d'installer le Logiciel, d'y accéder et de l'utiliser conformément au Périmètre de la licence achetée et acquittée par vos soins ;

- (i) « Serveur central » désigne, s'agissant d'une Licence sur site, Licence multisite, Licence de zone, Licence réseau sur abonnement ou Licence Établissement d'enseignement, un réseau de communication de données, à la fois central et indépendant, regroupant et interconnectant des terminaux, microprocesseurs et ordinateurs qui sont tous détenus ou administrés par vos soins, installés sur le Site central et, pour le reste, mis en œuvre, rendus accessibles et utilisés conformément au Périmètre de la licence que Vous avez achetée ;
- (j) « Site central » désigne, s'agissant d'une Licence sur site, Licence multisite, Licence de zone, Licence réseau sur abonnement ou Licence Établissement d'enseignement, un site physique distinct défini par une adresse postale spécifiée par vos soins et validé par Transoft, comme le Site central sur lequel un Serveur central permettra d'installer et de tenir à jour le Serveur de licences et les Licences associées, auquel auront accès les Utilisateurs autorisés qui pourront l'utiliser sur le Site central et sur d'autres Sites autorisés conformément au Périmètre de la licence que Vous avez achetée ;
- (k) « Équipement informatique » désigne tout équipement permettant d'accéder au Logiciel ou de l'exécuter, ce qui, à ce titre, comprend notamment (i) l'ordinateur de bureau, l'ordinateur portable, le poste de travail, la tablette, l'appareil mobile, l'assistant électronique de poche (ADP) ou tout autre équipement capable d'exécuter des programmes informatiques en local (dans un environnement de système d'exploitation physique ou virtuel) ou (ii) tout équipement donnant accès à une virtualisation du poste de travail (*Virtual Desktop Infrastructure*, ou « VDI »). Sont exclus des Équipements informatiques les équipements qualifiés de serveurs et non utilisés comme des ordinateurs individuels, ou les équipements faisant exclusivement appel à un programme logiciel spécialisé autre que le Logiciel ;
- (l) « Utilisateurs simultanés » désigne plusieurs Utilisateurs autorisés, sur le Site autorisé ou dans la Zone autorisée, habilités à accéder au et à utiliser simultanément le Logiciel à tout moment, sur un Site ou dans une Zone spécifique ;
- (m) « Postes simultanés » désigne le nombre d'Équipements informatiques individuels attribués aux Utilisateurs autorisés pouvant à tout moment accéder simultanément au logiciel ;
- (n) « Personne concernée » désigne la personne dont les Données à caractère personnel sont collectées et/ou traitées ;
- (o) « EMEA » désigne, dans le contexte d'une Zone ou Licence de zone, la totalité des pays ou entités géographiques répertoriés sous l'intitulé « EMEA », en Partie 3 de l'Annexe « C », situés dans la partie du monde généralement qualifiée de ou couramment dénommée Europe, Moyen-Orient et Afrique (autres que les pays, régions ou autres territoires frappés d'interdiction en application des interdictions générales exposées à la Section 8 de ce Contrat) ;
- (p) « Personne morale » désigne une société, un partenariat, une co-entreprise, une association, une administration ou toute autre personne morale qui n'est pas une personne physique ;
- (q) « Entité géographique » désigne le pays dans lequel Vous avez acquis le Logiciel, sauf si la facture ou le devis établi par Transoft mentionne expressément que, dans le cadre du Périmètre de la licence achetée par vos soins, l'Entité géographique désigne un autre territoire, auquel cas « Entité géographique » désigne la zone géographique expressément indiquée sur la facture ou la confirmation de commande établie par Transoft ;
- (r) « Serveur de licences » désigne le programme logiciel installé sur un serveur réseau, chargé de gérer l'accès à la Licence sur site, Licence multisite, Licence de zone, Licence mondiale, Licence réseau sur abonnement ou Licence Établissement d'enseignement. Il peut s'agir d'un

système exclusivement logiciel ou d'une combinaison de logiciels et/ou de composants matériels (dongle).

- (s) « Type de licence » ou « Licence » désigne l'une des formules de licence ci-après :
- 1) « Licence Établissement d'enseignement », telle que définie à l'Annexe « A » ;
 - 2) « Licence d'évaluation », telle que définie à l'Annexe « A » et
 - 3) « Licence mondiale » désigne une licence d'utilisation du Logiciel sans restrictions géographiques particulières, telle que définie à l'Annexe « A », mais demeurant sujette aux interdictions générales exposées à la Section 8 de ce Contrat ;
 - 4) « Licence multisite », telle que définie à l'Annexe « A » ;
 - 5) « Licence réseau sur abonnement », telle que définie à l'Annexe « A » ;
 - 6) « Licence sur abonnement SaaS », telle que définie à l'Annexe « A ».
 - 7) « Licence mono-utilisateur », telle que définie à l'Annexe « A » ;
 - 8) « Licence sur site », telle que définie à l'Annexe « A » ;
 - 9) « Licence utilisateur sur abonnement », telle que définie à l'Annexe « A » ;
 - 10) « Licence de zone », telle que définie à l'Annexe « A » ;

Le Type de licence applicable au Périmètre de celle que Vous avez achetée figure sur la facture ou le devis que Transoft a établi et que Vous avez acquitté ;

- (t) « Titulaire de la licence » Vous désigne, si Vous êtes une personne physique ayant acheté une Licence Transoft, ou désigne une Entité ayant acheté une Licence Transoft, soumise aux dispositions et clauses du présent Contrat ;
- (u) « Maintenance » est défini à l'Annexe « B » ;
- (v) « Module » désigne tout composant du Logiciel destiné à exécuter et mettre en œuvre des sous-tâches ou fonctions spécifiques du Logiciel. Les droits d'utilisation sur un ou plusieurs de ces composants, dans le cadre de l'exploitation du Logiciel, peuvent être obtenus via la Licence concédée par Transoft au Preneur de licence dès paiement à Transoft des droits de licence ou redevances applicables. L'expression « Modules » désigne plusieurs de ces composants ;
- (w) « Permanente » désigne un Type de Licence, comme décrit plus en détail à l'Annexe « A », sans durée définie et sans Maintenance, sauf acquise séparément ;
- (x) « Données à caractère personnel » désigne les données à caractère personnel telles qu'elles sont définies dans les lois sur la protection de la vie privée en vigueur dans l'Entité géographique où Vous résidez.
- (y) « Données de projet » désigne les données que Vous fournissez à Transoft par le biais des services ou produits Logiciels en ligne ou soumises aux fins de Support technique ou à d'autres fins, y compris non limitativement les informations d'identification des utilisateurs et les informations de profil, notamment les préférences individuelles. Les Données de projet ne font pas référence aux données stockées sur Vos propres systèmes ;
- (z) « Produit ou Service SaaS » désigne un produit, une fonction ou un service logiciel que Transoft Vous fournit, exécuté sur un serveur dans le cloud et accessible sans que Vous ayez

à installer aucun fichier, système ou service sur Votre Équipement informatique ; les Produits ou Services SaaS peuvent correspondre à des offres spécifiques de Transoft, ou à des services complémentaires augmentant la fonctionnalité ou la valeur d'autres produits et services ;

- (aa) « Fonction d'abonnement SaaS » désigne un composant d'un Produit ou Service SaaS pouvant être activé pour une durée définie moyennant l'achat d'une Licence sur abonnement SaaS ;
- (bb) « Périmètre de la licence » désigne les dispositions et clauses régissant la manière dont le Logiciel peut être utilisé pour le Type de licence applicable mentionné sur la facture ou le devis que Transoft a établi et que Vous avez acquitté, lesdites dispositions et clauses étant détaillées à l'Annexe « A » de ce Contrat ;
- (cc) « Site » désigne un site physique unique distinct défini par une adresse postale, ou tout autre espace géographique identifiable, distinct, unique, spécifique et circonscrit sur lequel il est prévu d'installer le Logiciel, d'y accéder et de l'utiliser, et qui est expressément mentionné sur la facture ou le devis établi par Transoft (mais demeure sujet aux interdictions générales exposées à la Section 8 de ce Contrat) ;
- (dd) « Serveur sur site » désigne un réseau de communication de données, spécifique et indépendant, regroupant et interconnectant des terminaux, microprocesseurs et ordinateurs détenus ou administrés par vos soins, installés sur un Site permettant l'accès au Logiciel et son utilisation par les Utilisateurs autorisés du Site et, pour le reste, conformément au Périmètre de la licence que Vous avez achetée ;
- (ee) « Utilisateurs sur site » désigne les Utilisateurs autorisés habilités à accéder au Logiciel et à l'utiliser sur un Site autorisé, conformément au Périmètre de la licence que Vous avez achetée ;
- (ff) « Logiciel » désigne le programme logiciel sous licence fourni et l'ensemble de la documentation afférente ;
- (gg) « Location » ou « Abonnement » signifie, en référence au Type de Licence, comme décrit plus en détail dans l'Annexe « A », une Licence à durée déterminée. La Location et l'Abonnement sont toujours définis avec une date de résiliation à laquelle le produit, le service ou la fonction cessera de fonctionner à moins d'être renouvelé ;
- (hh) « Transfert » désigne toute forme de transfert, vente, cession, privilège, hypothèque, cession-bail, sous-licence, prêt, location, crédit-bail, transmission, gage, nantissement, partage de possession ou d'usage, dessaisissement avec possession ou usage (de nature temporaire ou non) ou toute autre forme d'aliénation du présent Contrat, du Logiciel ou des droits en tout ou partie s'y rapportant, y compris, non limitativement, un transfert de plein droit, par donation, legs, héritage ou fiducie (qu'elle soit expresse, implicite, résultante ou par détermination de la loi). Si Vous êtes une Personne morale, « Transfert » couvre également le transfert par vente, cession, fusion, absorption, émission d'actions, droits de vote, parts ou autres droits de propriété légitimes ou réels sur Vous ou à Votre égard, se traduisant par un changement de contrôle exercé sur votre activité, passé d'une personne ou d'un groupe de personnes à une autre personne ou un autre groupe de personnes ;
- (ii) « Documentation utilisateur » désigne tout type de documentation (sous forme électronique ou imprimée) Vous ayant été remis par Transoft aux fins de définir les conditions générales d'accès, d'utilisation ou de fonctionnement du Logiciel, de présenter ou de décrire le Logiciel, de communiquer des instructions sur les méthodes d'accès ou d'utilisation autorisées du Logiciel, d'assister les Utilisateurs autorisés sur les problèmes rencontrés ou corrections à apporter au Logiciel ou les aider autrement à accéder à, utiliser et mettre en œuvre efficacement et licitement ce dernier. Cette documentation comprend, non limitativement, des guides, manuels, menus et textes d'aide, fichiers FAQ (Forums aux questions), fichiers de licence, spécifications et données de licence ou caractéristiques techniques incluses avec le Logiciel ou l'emballage du Logiciel, qui sont fournis avec ou inclus dans le Logiciel ou dont

des mises à jour vous sont remises après la livraison du logiciel par Transoft ou son revendeur autorisé, ou qui sont décrits sur une facture ou un devis établi par Transoft, que cette documentation vous ait été livrée en personne, par courrier postal, par courrier électronique (y compris via des documents scannés), par télécopie ou par une autre voie ;

- (jj) « Abonnement utilisateur » désigne l'attribution d'un Abonnement permettant à un Utilisateur autorisé auquel Vous avez attribué un Compte d'accéder au Logiciel au titre de la Licence utilisateur sur abonnement ou de la Licence sur abonnement SaaS ;
- (kk) « Réattribution d'un abonnement utilisateur » désigne la réattribution de l'Abonnement d'un Utilisateur autorisé à un autre Utilisateur autorisé ;
- (ll) « Vous » désigne l'Entité ou la personne physique comme le Titulaire de la licence ayant acheté la licence pour utiliser le Logiciel conformément aux dispositions et clauses du présent Contrat et à la facture ou au devis établi par Transoft pour ladite Entité ou personne physique concernant le Logiciel ; et « Votre » et « Vos » sont des formes possessives de Vous, utilisées comme adjectifs attribués en référence à Vous ou en relation avec Vous ;
- (mm) « Zone » désigne l'Entité géographique ou autre zone géographique, pouvant comprendre un ou plusieurs pays, États souverains, territoires ou autres zones géographiques bien définies, expressément indiquée sur la facture ou le devis établi par Transoft au titre de la Licence Vous ayant été concédée pour l'utilisation du Logiciel, et peut couvrir une large zone géographique, composée d'un ou de plusieurs continents, groupes de pays ou régions, y compris non limitativement une ou plusieurs des Entités géographiques exposées et définies à l'Annexe « A » et expressément indiquée sur la facture ou le devis établi par Transoft (mais demeurant sujette aux interdictions générales exposées à la Section 8 de ce Contrat). Si la facture ou le devis établi par Transoft ne mentionne ni ne définit expressément de Zone applicable à la licence d'utilisation du Logiciel qui Vous a été délivrée, « Zone » désigne le pays ou l'État souverain dans lequel Vous avez acheté le Logiciel ;
- (nn) « Serveur sur zone » désigne un réseau de communication de données regroupant et interconnectant des terminaux, microprocesseurs et ordinateurs détenus ou administrés par vos soins, installés dans une Zone permettant l'accès au Logiciel et son utilisation par les Utilisateurs autorisés sur cette Zone et, pour le reste, conformément au Périmètre de la licence que Vous avez achetée ;
- (oo) « Utilisateurs sur zone » désigne les Utilisateurs autorisés habilités à accéder au Logiciel et à l'utiliser sur une Zone autorisée, conformément au Périmètre de la licence que Vous avez achetée ;

3. **LICENCE LOGICIELLE** : Indépendamment du Type de licence que Vous avez achetée et acquittée, et qui figure sur la facture ou le devis établi par Transoft, les dispositions et clauses suivantes Vous sont applicables ainsi qu'à tout accès ou utilisation du Logiciel par vos soins, par les Utilisateurs autorisés ou par les autres personnes se réclamant de Vous ou prétendant agir par votre intermédiaire :

- (a) Sous réserve et à condition que Vous vous acquittiez de tous les droits de licence et autres frais applicables au Type de licence acheté par vos soins et que Vous observiez en permanence les dispositions et clauses du présent Contrat qui lui sont applicables, Transoft vous octroie une licence limitée, non exclusive, non transférable et non cessible permettant d'utiliser le Logiciel, d'y accéder et de l'activer uniquement dans la Zone au titre de laquelle Vous avez acheté le Logiciel, conformément au Périmètre de la Licence que Vous avez achetée. Vous devez également vous conformer à l'ensemble des lois et réglementations sur l'exportation, nationales et internationales, qui s'appliquent au Logiciel, et aux restrictions de destinations, d'utilisateurs et d'usage qu'elles comportent. Si Vous enfreignez l'une quelconque de ces limitations ou restrictions, la licence octroyée sera automatiquement et immédiatement résiliée, et les droits d'accès ou d'utilisation du Logiciel qui Vous sont ouverts, ainsi qu'aux

Utilisateurs autorisés ou autres personnes se réclamant de Vous ou prétendant agir par votre intermédiaire, seront abrogés.

- (b) Le Logiciel est la propriété de ou concédé sous licence par Transoft, et est protégé par le droit d'auteur du Canada et des États-Unis, les lois internationales relatives au droit d'auteur, les autres lois relatives aux droits de propriété intellectuelle et conventions internationales. Aucune partie du Logiciel ne peut être copiée sur des supports électroniques ou magnétiques, ni sous toute autre forme lisible par machine, si ce n'est pour un usage et un stockage provisoires (notamment à des fins de sauvegarde ou d'archivage) sur le Serveur sur site ou l'ordinateur sous licence, selon le cas, conformément à l'autorisation accordée en vertu du présent Contrat. Les images ou informations (autres que le fruit de Votre travail ou les résultats de l'utilisation du Logiciel) extraites du Logiciel, qu'elles soient imprimées, transcrites, photocopiées, numérisées, photographiées ou téléchargées, ne peuvent être revendues, reproduites ou redistribuées en tout ou partie. Transoft conservera le droit exclusif, au plein sens du terme, de commercialiser, vendre, distribuer et concéder sous licence tout ou partie du Logiciel (y compris un ou plusieurs produits dérivés, optimisations, adaptations ou modifications ou une quelconque variante de celui-ci) à des tiers et absolument aucune licence ne Vous est octroyée pour commercialiser, vendre, distribuer et concéder sous licence tout ou partie du Logiciel (y compris un ou plusieurs produits dérivés, optimisations, adaptations ou modifications ou une quelconque variante de celui-ci) à des tiers.
- (c) Toute utilisation du Logiciel en dehors du Périmètre de la licence que Vous avez achetée constitue une atteinte aux droits de propriété intellectuelle de Transoft (y compris, non limitativement, à ses droits issus des lois relatives au droit d'auteur ou aux autres droits de propriété intellectuelle applicables) ainsi qu'une violation substantielle de ce Contrat.
- (d) Le descriptif de chaque Type de licence en Annexe « A » de ce Contrat définit l'étendue des droits que Transoft Vous octroie au regard du Périmètre de la licence que Vous avez achetée. Les droits d'accès ou d'utilisation du Logiciel que Vous ouvre la licence, ainsi qu'aux Utilisateurs autorisés ou autres personnes se réclamant de Vous ou prétendant agir par votre intermédiaire, sont définis par le Périmètre de la licence que Vous avez achetée, conformément à ce qui est exposé à l'Annexe « A », et sont également visés par les dispositions de cette section 3 et les autres dispositions du présent Contrat.
- (e) Le Logiciel Vous est concédé sous licence ; il ne Vous est pas vendu. Les droits d'accès ou d'utilisation du Logiciel qui Vous sont réservés, ainsi qu'aux Utilisateurs autorisés ou autres personnes se réclamant de Vous ou prétendant agir par votre intermédiaire, sont exclusivement définis par les dispositions du présent Contrat et le Type de licence que Vous avez acheté aux termes de ce Contrat. Tous les autres droits et titres de propriété sur le Logiciel (y compris tous les droits de propriété intellectuelle) sont expressément réservés et détenus par Transoft.

4. TYPE DE LICENCE ET PÉRIMÈTRE DE LA LICENCE.

Les dispositions applicables à chaque Type de licence sont celles exposées à l'Annexe « A » de ce Contrat.

5. AUTRES DISPOSITIONS.

- (a) Bibliothèques
 - 1) Exception faite des images identifiées par Transoft comme open source (dont l'utilisation est régie par les conditions de Licence afférentes mises en œuvre par les fournisseurs d'images de ce type), Transoft est propriétaire des fichiers et images stockés dans les bibliothèques, y compris, non limitativement, les fichiers ou images de véhicules, avions, bâtiments, éléments de bâtiments, installations ou systèmes de bâtiments, passerelles d'embarquement, systèmes de manutention de bagages ou de fret, systèmes de transport hectométrique, systèmes ou installations de sécurité, ou autres équipements,

composants, systèmes ou installations, contenus dans ou inclus avec le Logiciel (les « Bibliothèques »).

- 2) Les Bibliothèques sont contenues dans ou incluses avec le Logiciel pour son exploitation uniquement et concurremment avec lui. Il Vous est interdit de copier, de déplacer, d'activer, d'utiliser, de transférer ou d'autoriser une application logicielle ou un outil de gestion des images à copier, déplacer, activer, utiliser, transférer ou utiliser les Bibliothèques dans ou avec une application logicielle, un programme ou un sous-programme ou un fichier autre que le Logiciel.
- 3) Images open source. Certaines images ou certains fichiers distribués par Transoft peuvent être de type open source, et identifiés comme tels. Leur utilisation est régie par les conditions de Licence afférentes mises en œuvre par les fournisseurs d'images ou de fichiers open source.

(b) Consentement à l'utilisation des données

- 1) Vous reconnaissez que Transoft est en droit de collecter et d'exploiter des données techniques et informations assimilées, y compris non limitativement, des informations techniques concernant l'utilisation du Logiciel, le système, le réseau, les logiciels applicatifs ainsi que les périphériques, ainsi rassemblées périodiquement pour faciliter la diffusion de produits, mises à jour et mises à niveau logicielles, correctifs, services d'assistance et autres services relatifs au Logiciel. Transoft peut utiliser ces informations, du moment que leur format ne permet pas de Vous identifier nominativement, pour améliorer ses produits, services et technologies ou pour fournir ou proposer des produits, services ou technologies à ses clients.

(c) Services en ligne

- 1) Le Logiciel peut avoir recours à ou faciliter Votre accès à des sites web tenus à jour par Transoft ou ses affiliés ou des tiers proposant des produits, informations, logiciels et services (les « Services en ligne »). Votre accès à et Votre utilisation de l'un quelconque des sites web ou services en ligne sont régis par les dispositions, conditions, clauses limitatives de responsabilité et avis publiés sur ledit site ou autrement associés aux produits, informations, logiciels ou services en question. Transoft peut, à tout moment, pour quelque motif que ce soit, modifier ou couper l'accès à un ou plusieurs sites Web et Services en ligne. Transoft n'a aucun droit de regard sur les sites web ou Services en ligne proposés par des tiers, qu'il n'avalise pas et vis-à-vis desquels il décline toute responsabilité. Toutes les transactions effectuées entre Vous et un tiers en relation avec un site Web ou des Services en ligne, notamment la livraison et le paiement de biens et de services, au même titre que toutes autres dispositions, clauses, garanties ou attestations associées à ces transactions, le sont uniquement entre Vous et le tiers en question. Sauf accord exprès de Transoft ou de ses affiliés ou d'un tiers dans un contrat distinct, Votre utilisation des sites web et Services en ligne s'effectue à Vos risques et périls, et conformément à la garantie limitée, à la clause limitative de responsabilité et aux limitations de responsabilité énoncées à la Section 10.

(d) Mises à jour

- 1) Si Votre Logiciel est une mise à niveau ou une mise à jour d'une précédente version d'un logiciel Transoft, Vous devez posséder une licence en cours de validité applicable à ladite version pour installer, accéder à ou utiliser la mise à niveau ou la mise à jour en question. Après avoir installé cette mise à niveau ou mise à jour, Vous pouvez continuer à utiliser ladite version précédente conformément à son contrat de licence de l'utilisateur final, uniquement si (a) la mise à niveau ou la mise à jour, ainsi que toutes les versions précédentes, sont installées sur le même équipement ; (b) les versions précédentes ou leurs copies ne sont pas transférées à une autre partie ou sur un autre équipement, à moins que toutes les copies de la mise à niveau ou de la mise à jour soient également

transférées à cette autre partie ou sur cet autre équipement, et si (c) Vous reconnaissez que toutes les obligations de prise en charge et d'assistance susceptibles d'incomber à Transoft sur la/les version(s) précédente(s) peuvent être levées dès la mise à disposition de la mise à niveau ou mise à jour. Aucune autre utilisation de la/des version(s) précédente(s) n'est autorisée après l'installation d'une mise à niveau ou d'une mise à jour. Les mises à niveau et mises à jour peuvent Vous être concédées sous licence par Transoft selon des modalités complémentaires ou différentes.

(e) Utilisateurs au sein de l'Administration fédérale américaine

- 1) Au titre des achats réalisés par le gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique, notamment chaque division, antenne, département, agence, commission, bureau, unité ou autre entité constitutive dudit gouvernement fédéral visé par les dispositions du règlement américain Federal Acquisitions Regulation telles qu'amendées ou remplacées de temps à autre (« le Gouvernement fédéral des États-Unis »), le Logiciel est un logiciel informatique commercial, au sens de la section 12.212 du règlement américain Federal Acquisitions Regulation (« FAR »), soumis à des droits restreints au sens de la section 52.227-19 « Commercial Computer Software - Restricted Rights » du FAR et de la section 227.7202 « Rights in Commercial Computer Software or Commercial Computer Software Documentation » du règlement américain Defense Federal Acquisitions Regulation (DFAR) selon le cas, et des éventuels règlements ultérieurs. Toute utilisation, modification, reproduction, diffusion, exécution ou présentation du Logiciel par le Gouvernement fédéral des États-Unis doit s'effectuer dans le respect des droits et restrictions de licence exposés dans ces dispositions.

(f) Utilisation dans un environnement virtualisé

- 1) Si Vous faites appel à un logiciel de virtualisation pour créer un ou plusieurs ordinateurs virtuels sur un même système matériel informatique, chaque ordinateur virtuel, au même titre que l'ordinateur physique, est considéré comme un Équipement informatique distinct pour les besoins de ce Contrat. Si Vous souhaitez utiliser le Logiciel sur plusieurs Équipements informatiques, Vous devez vous procurer le Logiciel en plusieurs exemplaires et obtenir une licence distincte pour chacun d'eux. Vous admettez que le contenu protégé par une technologie de gestion des droits numériques ou toute autre technologie de cryptage risque d'être moins sécurisé dans un environnement virtualisé.

6. **DURÉE ET EXTINCTION DE LA LICENCE.** Conformément aux dispositions et clauses de ce Contrat, la Licence d'utilisation du Logiciel peut durer jusqu'à son extinction (par suite, par exemple, de l'expiration d'une durée de Licence donnée ou de l'exercice des droits de résiliation en vertu de ce Contrat ou d'autres dispositions légales), à moins que le Logiciel ne donne droit à une Licence d'évaluation ou à une Licence Établissement d'enseignement, ou n'entre dans la catégorie des licences à échéance fixe, à durée limitée, sur abonnement ou locative. Auxquels cas, la durée de la Licence (la « Durée désignée ») sera celle indiquée par Transoft sur la facture ou le devis établi par Transoft pour vous, celle mentionnée dans la Documentation utilisateur applicable ou celle que Vous avez acquittée, la plus courte étant retenue. Si Transoft indique que le Logiciel est concédé sous licence à échéance fixe, à durée limitée ou locative, sans préciser de durée, alors la Durée désignée expirera quatre-vingt-dix (90) jours après la date de première installation du Logiciel. L'exploitation de ce Logiciel au-delà de la durée de Licence applicable, ou toute tentative visant à déjouer ou désactiver sa fonction de contrôle temporel, relève de l'utilisation non autorisée et constitue une violation substantielle et un manquement au présent Contrat et aux lois relatives à la propriété intellectuelle, ainsi qu'une atteinte aux droits de Transoft. Si Vous enfreignez les dispositions et clauses de ce Contrat, Transoft est en droit de le résilier et de supprimer les droits que la licence peut Vous avoir ouverts s'agissant du Logiciel en vertu des présentes, sans préjudice de tous les autres droits et recours à disposition de Transoft. Transoft peut également mettre immédiatement fin à ce Contrat, conformément au paragraphe 3(a). En tout état de cause, Vous devez détruire et retirer tous les exemplaires du Logiciel installés sur chacun des Serveurs sur site ou autres Équipements informatiques. Les sections 5 et 6, les

paragraphe 3(b), (c), (d) et 9(b) et (c) ainsi que la section 1(a)(5) de l'Annexe « A » survivront expressément à l'extinction.

90 jours après l'expiration ou la résiliation du présent Contrat pour quelque motif que ce soit, Transoft sera en droit de supprimer Votre Compte et ceux de Vos Utilisateurs autorisés, Votre Profil et Vos Données de projet. Dans les 90 jours qui suivront l'expiration du présent Contrat, le rétablissement de l'accès aux Données de projet pourra faire l'objet de frais d'administration.

7. **DONNÉES DE PROJET.** Vous êtes responsable du contenu et de la sécurité des Données de projet. Vous Vous procurerez et conserverez tous les droits des Données de projet nécessaires à Transoft pour Vous fournir un produit ou un service SaaS sans enfreindre les droits d'un tiers et, dans la mesure où les Données de projet incluent des Données à caractère personnel, en concluant le présent Contrat, vous confirmez que la collecte et le traitement de ces Données à caractère personnel sont fondés sur une base juridique adéquate. Vous indemniserez et tiendrez Transoft hors de cause pour les coûts, dommages et sanctions encourus par Transoft en raison d'un manquement de Votre part à cet article. Transoft n'assume et n'assumera aucune obligation concernant les Données de projet ou Votre utilisation du Produit sous licence autre que celles énoncées dans le présent Contrat ou requises par les lois applicables.

Transoft Solutions peut utiliser Vos Données de projet pour Vous apporter de l'aide et répondre à des problèmes ou demandes techniques, dans le but d'améliorer ou d'enrichir les produits et services de Transoft, ou lorsque la loi l'y oblige, conformément aux conditions énoncées à l'article 11 du présent Contrat (Données et confidentialité). Transoft Solutions n'exerce aucun contrôle sur les Données de projet utilisées dans ses produits et services, mais se réserve le droit de supprimer des Données de projet pour quelque motif que ce soit. En fournissant Vos Données de projet, Vous autorisez Transoft Solutions à utiliser, reproduire, modifier, distribuer et rendre accessibles Vos Données de projet afin de Vous fournir des produits ou services et de remplir les obligations de Transoft conformément aux dispositions et clauses du présent Contrat.

8. **INTERDICTIONS.** Indépendamment des autres dispositions de ce Contrat,

(a) il Vous est interdit de, et Vous ne devez pas autoriser autrui à :

- 1) effectuer des copies du Logiciel pour l'utiliser, sauf aux conditions expressément autorisées aux présentes ;
- 2) faire de l'ingénierie à rebours, décompiler ou désassembler, en tout ou partie, le Logiciel, ou transmettre ou diffuser tout ou partie du Logiciel ;
- 3) accéder au Logiciel ou l'utiliser après expiration ou résiliation de ce Contrat, sans l'autorisation écrite formelle de Transoft ;
- 4) utiliser le matériel ou le logiciel sur des connexions multiplexées ou groupées, ou autrement autoriser plusieurs utilisateurs ou plusieurs ordinateurs ou équipements à accéder au Logiciel ou à l'utiliser indirectement via un Équipement informatique sous licence ; et
- 5) permettre aux Utilisateurs autorisés d'échanger des informations relatives aux Comptes, identifiants et mots de passe d'accès aux Comptes.

(b) Vous acceptez de ne pas expédier, transporter ou exporter le Logiciel dans un pays frappé d'interdiction, ni de l'utiliser d'une quelconque manière prohibée par les lois, restrictions ou réglementations internationales relatives à l'exportation, y compris non limitativement le « United States Export Administration Act » ou tout autre législation en vigueur aux États-Unis (collectivement, les « Lois relatives à l'exportation »). En outre, si le Logiciel est considéré comme un article visé par les contrôles à l'exportation en vertu des Lois relatives à l'exportation, Vous attestez et certifiez n'être ni ressortissant, ni résident d'un pays sous embargo ou autrement réglementé, et ne pas être autrement visé par une interdiction de

recevoir le Logiciel au titre des Lois relatives à l'exportation. Tous les droits d'utilisation du Logiciel sont octroyés à condition que Vous respectiez les conditions de ce Contrat ; à défaut, Vous en serez déchu.

- (c) Il Vous est interdit de louer, donner à bail, vendre, accorder une sous-licence, céder ou transférer le Logiciel ou Vos droits sur le Logiciel, ou d'autoriser à ce qu'une partie du Logiciel soit copiée sur l'Équipement informatique d'une autre personne physique ou d'une autre Personne morale, sauf aux conditions expressément autorisées aux présentes. Vous pouvez néanmoins transférer définitivement tous Vos droits d'utilisation du Logiciel au profit d'une autre personne physique ou d'une autre Personne morale, pour autant que : (a) Vous transfériez également (i) le présent Contrat, (ii) le(s) numéro(s) de série, le Logiciel et tous les autres logiciels ou matériels groupés, conditionnés ou pré-installés avec le Logiciel, y compris la totalité des exemplaires, mises à niveau, mises à jour et versions antérieures, et (iii) toutes les copies du logiciel typographique converties dans d'autres formats pour ladite personne physique ou Personne morale ; (b) Vous ne conserviez aucune mise à niveau, aucune mise à jour ni aucun exemplaire, y compris les sauvegardes et copies stockées sur un ordinateur, et que (c) la partie bénéficiaire accepte les dispositions et clauses du présent Contrat ainsi que toutes autres dispositions et clauses en application desquelles Vous avez acheté une licence en cours de validité pour le Logiciel. Nonobstant ce qui précède, il Vous est interdit de transférer un Type de Licence Établissement d'enseignement. Avant tout transfert, Transoft peut exiger que Vous et la partie bénéficiaire confirmiez par écrit Votre conformité avec le présent Contrat, lui communiquiez certaines informations Vous concernant et concernant la partie bénéficiaire, et Vous enregistriez comme utilisateurs du Logiciel.
- (d) Vous ne devez rendre aucune interface de programmation d'applications (API, Application Programming Interface) du Logiciel accessible à un tiers autre qu'un Utilisateur autorisé, et n'exposerez d'une autre façon aucune API du Logiciel à des tiers sans accord écrit exprès préalable de Transoft. Vous devez dissimuler l'API du Logiciel aux tiers autres que les Utilisateurs autorisés en masquant les fichiers de classe de code octet du Logiciel.
- (e) Le code source du Logiciel (autre que celui figurant dans le code de démonstration) et la documentation de conception ne sont jamais considérés comme faisant partie du Logiciel et ne Vous sont pas fournis ni en aucun cas concédés sous licence au titre des présentes.

9. CONFORMITÉ.

- (a) Vous êtes tenu de Vous assurer que tous les Utilisateurs autorisés respectent les dispositions du présent Contrat, et de veiller à la sécurité des Comptes et de tous les identifiants et mots de passe d'accès à ces Comptes. Vous devez signaler immédiatement à Transoft toute utilisation abusive des Comptes détectée.
- (b) Vous êtes tenu de Vous assurer que les informations de Compte saisies pour Vous et par Vos Utilisateurs autorisés sont toujours exactes et complètes.
- (c) Transoft est en droit de vérifier (par voie électronique ou autre) Votre installation d'un, Votre accès à un et Votre utilisation d'un Logiciel, y compris l'installation, l'accès et l'utilisation par Vos Utilisateurs autorisés. Dans le cadre de ladite vérification, Transoft ou son représentant autorisé sera en droit, dans un délai de 15 jours avant de Vous en informer, d'inspecter Vos enregistrements, systèmes et installations. De plus, dans les 15 jours qui suivront la demande de vérification, Vous devrez, sur demande, remettre des copies de tous les enregistrements et autres informations complémentaires liés à Votre installation du, Votre accès au et Votre utilisation du Logiciel (y compris ceux de Vos Utilisateurs autorisés). Si Transoft détermine que Vos installation, accès et utilisation ne sont pas conformes aux dispositions du présent Contrat ou à toute autre disposition convenue par écrit avec Vous, Vous remédieriez rapidement à ce manquement, ce qui pourra impliquer l'achat de Licences en cours de validité pour mettre Votre utilisation en conformité, et serez redevable des frais raisonnablement engagés pour la vérification. L'absence de remise en conformité entraînera

la résiliation immédiate du présent Contrat. Transoft se réserve le droit d'exercer tous les recours prévus en droit ou en équité.

- (d) Le Logiciel peut inclure des éléments de sécurité permettant de détecter l'utilisation et la copie du Logiciel, et susceptibles de signaler lesdites utilisation et copie à Transoft aux fins de vérifier la conformité avec les dispositions du présent Contrat. Vous reconnaissez et acceptez que lesdites informations seront signalées à Transoft uniquement à ces fins.

10. GARANTIES LIMITÉES, DÉNI DE RESPONSABILITÉ ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.

(a) Garanties limitées

- 1) Transoft garantit que le Logiciel fonctionnera, dans sa plus grande partie, conformément aux documents écrits qui l'accompagnent. Cette garantie s'applique pour une période de quatorze (14) jours pour les conditions de Licence de moins de trois mois, et de trente (30) jours pour toutes les autres conditions de Licence, à compter de la date à laquelle Vous recevez le Logiciel. Si le fonctionnement du Logiciel n'est pas conforme, pour l'essentiel, à la documentation écrite qui l'accompagne, Vous pouvez, pendant cette période de 14 jours ou de 30 jours, selon le cas, retourner (à Vos frais) le Logiciel, accompagné de sa documentation et de la preuve d'achat, à Transoft en vue de son remplacement ou du remboursement intégral des sommes que Vous avez acquittées pour le Logiciel (dans la devise d'achat du Type de licence applicable). Cette garantie limitée est entachée de nullité si le dysfonctionnement du Logiciel est dû à un usage abusif, un accident ou une mauvaise utilisation de Votre part, des Utilisateurs autorisés ou d'autres dont Vous êtes responsable. Transoft ne saurait être tenu responsable d'une erreur de l'utilisateur. Si Transoft choisit le remboursement plutôt que le remplacement du Logiciel, alors, pour que Vous puissiez être remboursé, Vous devez désinstaller définitivement et, dans le cas contraire, supprimer les fichiers d'installation ou copies du Logiciel, ou de ses modules, sur tous les Équipements informatiques ou supports de stockage sur lesquels Vous avez installé ou sauvegardé (ou permis d'installer ou de sauvegarder) les fichiers d'installation ou copies du Logiciel, et retourner à Transoft une preuve satisfaisante de cette suppression ainsi que la totalité de la documentation.
- 2) Transoft garantit que le Logiciel n'enfreint les droits de propriété intellectuelle d'aucun tiers. Transoft Vous indemniserá des dommages-intérêts, honoraires d'avocat et coûts finalement ordonnés à Votre encontre à la suite d'une plainte déposée contre Vous, ou des sommes payées par Vous au titre du règlement approuvé par un tribunal d'une plainte déposée contre Vous, à condition que Vous (a) informiez rapidement et par écrit Transoft de la plainte déposée contre Vous, et (b) accordiez à Transoft le contrôle exclusif de la défense et du règlement de la plainte déposée contre Vous. Si Transoft est informé d'une plainte pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle, Transoft peut, à sa discrétion et sans frais pour Vous, (i) modifier le Logiciel afin qu'il n'enfreigne plus la loi, sans renoncer aux garanties énoncées dans cette section, (ii) obtenir une Licence pour que Vous puissiez continuer à utiliser le Logiciel conformément au présent Contrat, ou (iii) résilier le présent Contrat 30 jours après Vous en avoir informé par écrit et Vous rembourser tout droit de licence réglé par avance couvrant le reste de la durée des souscriptions résiliées. Les obligations de défense et d'indemnisation susmentionnées ne s'appliquent pas en cas de plainte déposée contre Vous découlant d'un manquement de Votre part au présent Contrat.

- (b) Les garanties limitées ci-avant ne sont restreintes à aucun territoire et ne préjugent rien des droits légaux que Vous pouvez être en droit d'exercer auprès de Votre revendeur ou de Transoft si Vous avez acheté le Logiciel directement auprès de Transoft. Si Vous avez acquis le Logiciel ou des services d'assistance en Australie, en Nouvelle-Zélande ou en Malaisie, Vous pouvez bénéficier de certains droits et voies de recours en vertu du « Trade Practices Act » et de législations analogues votées par les États et territoires en

Australie, du « Consumer Guarantees Act en Nouvelle-Zélande » et du « Consumer Protection Act en Malaisie », lesquelles ne tolèrent aucune modification ou exclusion de responsabilité. Si Vous avez acquis le Logiciel en Nouvelle-Zélande pour l'exercice d'une activité commerciale, Vous confirmez que le « Consumer Guarantees Act » ne s'applique pas. Si Vous avez acquis le Logiciel en Australie et si Transoft enfreint une condition ou garantie implicite en vertu d'une loi ne tolérant aucune modification ou exclusion de responsabilité par ce Contrat, alors, dans la mesure autorisée par la loi, la responsabilité de Transoft est limitée, à sa discrétion, (i) s'agissant du Logiciel : (a) à la réparation ou au remplacement du Logiciel, ou (b) au coût de la réparation ou du remplacement en question ; et (ii) s'agissant des services d'assistance : (a) à une nouvelle prestation de services, ou (b) au coût d'une nouvelle prestation de services.

(c) **Déni de responsabilité**

1) VOUS ADMETTEZ QU'À L'EXCLUSION DE LA GARANTIE LIMITÉE TELLE QU'ÉNONCÉE AU PARAGRAPHE 1(a)1), TRANSOFT EXCLUT TOUTE GARANTIE, ATTESTATION OU PROMESSE DE GARANTIE, EXPRESSE, IMPLICITE OU LÉGALE CONCERNANT LE LOGICIEL, QUANT À SA PRÉCISION, SA FIABILITÉ, SON RÔLE OU LES RÉSULTATS DÉRIVÉS DU LOGICIEL OU DE TOUTE AUTRE MANIÈRE, ET QUE TRANSOFT REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. Ni le Logiciel, ni aucun élément contenu dans la Documentation utilisateur ou autres documents écrits joints ne constituera ni ne prorogera une garantie ou promesse de garantie autre que celle énoncée au paragraphe 1(a)1).

(d) **Limitation de responsabilité.**

1) Ni Transoft, ni ses sociétés affiliées, dirigeants, employés et sous-traitants (ses « Représentants ») ne pourront être tenus responsables de dommages indirects, spécifiques, fortuits, économiques ou consécutifs imputables à votre utilisation ou incapacité à utiliser le Logiciel ou à celle des Utilisateurs autorisés ou d'autres personnes se réclamant de Vous ou prétendant agir par votre intermédiaire, ou de pertes ou dommages causés ou prétendument causés, directement ou indirectement, par le Logiciel, la Documentation utilisateur ou tout programme ou autres éléments, indépendamment de la nature du préjudice, y compris non limitativement, une interruption de service, une perte ou une interruption d'exploitation ou une perte de bénéfices escomptés, un manque à gagner, les coûts des retards, les dommages liés ou imputables à la perte ou corruption de données, de documentation ou d'informations, les obligations envers des tiers pour quelque motif que ce soit, ou tous autres dommages fortuits, spécifiques, punitifs ou indirects résultant de l'accès à, l'utilisation ou la mise en œuvre de ce Logiciel ou de l'incapacité à l'utiliser ou le mettre en œuvre, même s'ils sont causés par la négligence de Transoft ou de ses Représentants, et même si Transoft connaissait ou avait été averti de la possibilité de ces obligations, pertes ou dommages. Les résultats du programme informatique nécessitent une interprétation professionnelle, et Transoft ne peut aucunement garantir les résultats obtenus par l'utilisation du Logiciel. La responsabilité de Transoft ou de ses Représentants est exclusivement limitée au remplacement du Logiciel et de la documentation jointe ou au remboursement du montant acquitté (au choix de Transoft) conformément à la Section 10(a). Si, malgré les limitations ci-avant, pour quelque motif que ce soit, la responsabilité de Transoft ou de ses Représentants venait à être engagée à votre égard pour tous dommages subis en liaison avec le Logiciel, la Documentation utilisateur, le présent Contrat ou autre, la responsabilité totale de Transoft et de ses Représentants au titre de tout et partie des dommages, préjudices et obligations sera limitée à un montant égal à celui que Vous avez réellement acquitté (dans la devise d'achat) pour le Logiciel.

2) Le Logiciel n'est ni destiné, ni conçu pour être utilisé ou revendu comme composant d'un dispositif de régulation dans des environnements exigeant un fonctionnement exempt d'erreurs, comme dans les installations nucléaires, les systèmes de communication ou de navigation aérienne, le contrôle de la circulation aérienne, les appareils de maintien en

vie ou les systèmes d'armes, pour lesquels le dysfonctionnement du Logiciel risquerait d'entraîner un décès, des blessures ou de graves dommages corporels ou causés à l'environnement. En conséquence, Transoft et ses Représentants rejettent toute garantie expresse ou tacite d'adéquation à l'usage prévu dans tout environnement de cette nature exigeant un fonctionnement exempt d'erreurs.

- 3) En aucun cas, la responsabilité de Transoft ou de ses Représentants n'excèdera le montant que Vous avez acquitté (dans la devise d'achat) pour le Logiciel.
- 4) Nonobstant toute autre disposition contraire aux présentes, le montant des droits de licence que Vous avez acquitté en ce qui concerne le Logiciel n'inclut aucune rémunération de l'acceptation par Transoft du risque de dommages indirects, consécutifs ou fortuits susceptibles de découler de Votre utilisation ou exécution (ou incapacité à utiliser ou exécuter) le Logiciel ou des résultats de son utilisation ou de celle de la documentation ou des éléments l'accompagnant. Cette disposition a essentiellement pour objet de limiter l'éventuelle responsabilité de Transoft créée par ce Contrat.
- 5) Vous reconnaissez que les limitations exposées dans cette section 10 font partie intégrante du montant des droits de licence qui Vous sont facturés en ce qui concerne le Logiciel et que, si Transoft devait endosser des responsabilités autres que celles exposées aux présentes, les droits de licence ou autres montants qui Vous seraient réclamés seraient, par la force des choses, nettement plus élevés. Les prix pratiqués par Transoft prennent en compte cette répartition des risques et la limitation de responsabilité spécifiées aux présentes, et Vous convenez que les dispositions de ce Contrat représentent une répartition juste et raisonnable des risques entre Transoft et Vous.
- 6) Certaines juridictions restreignent ou interdisent l'exclusion ou la limitation de garanties implicites ou la limitation de recours ou réparation de dommages fortuits ou consécutifs, et dans la mesure de ces limitations, le déni et les limitations de responsabilité ci-avant risquent de ne pas s'appliquer et d'autres recours peuvent être à votre disposition en vertu de certaines lois. Aucune des dispositions de ce Contrat ne vise à ni n'est censée enfreindre l'un quelconque des droits légaux dont peuvent se prévaloir les consommateurs en vertu des législations locales.

11. DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ.

- (a) Des Données à caractère personnel seront collectées et traitées dans le cadre de l'exécution du présent Contrat. Ces données sont principalement collectées aux motifs de l'exécution de ce Contrat et de l'intérêt légitime du responsable du traitement lié à l'exécution de ce Contrat. En concluant le présent Contrat, vous donnez également votre consentement pour la collecte et le traitement des données spécifiquement indiquées dans ce Contrat et la politique de confidentialité de Transoft (exposée en Annexe « D ») (« Politique de confidentialité de Transoft »), étant entendu que Transoft respectera la confidentialité des personnes concernées et que les Données à caractère personnel seront collectées et traitées conformément aux réglementations en vigueur sur la protection des données.
- (b) Les Données à caractère personnel collectées englobent notamment les données requises pour configurer un Compte pour un Utilisateur autorisé, ce qui peut inclure le nom, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone, l'adresse professionnelle et le mot de passe.
- (c) En outre, le Logiciel exploite certaines fonctions, comme les Protocoles Internet, qui communiquent à Transoft des données informatiques, telles que l'adresse IP, le type de système d'exploitation, le navigateur ainsi que le nom et la version du Logiciel utilisé, sans oublier le code de langue de l'ordinateur sur lequel le Logiciel a été installé. Transoft se sert de ces informations pour améliorer le Logiciel et les mises à jour afférentes ainsi qu'aux fins exposées à l'article 5(b) (Consentement à l'utilisation des données) plus haut.

- (d) Transoft est en droit de collecter les données indiquées aux paragraphes 9(c) et (d) ainsi qu'à l'article 11(c) afin d'en vérifier la conformité avec les dispositions du présent Contrat, ainsi que des Données à caractère personnel, à condition que les principes de limitation des finalités et de minimisation des données soient respectés.
- (e) D'autres données peuvent être demandées à l'Utilisateur autorisé afin de déterminer le comportement d'utilisation ou aux fins d'améliorer le Logiciel.
- (f) Des informations plus détaillées sur les finalités, méthodes, garanties et échanges de Données à caractère personnel, notamment la procédure suivant laquelle les personnes concernées peuvent obtenir des informations sur les Données à caractère personnel collectées à leur sujet, sont présentées dans la Politique de confidentialité de Transoft, exposée en Annexe « D » du présent Contrat. La Politique de confidentialité de Transoft est un document qui reflète les obligations légales auxquelles Transoft est soumis en qualité de responsable des données (et de leur traitement, le cas échéant), et dont l'objectif principal est d'informer les personnes concernées des pratiques mises en œuvre conformément aux réglementations en vigueur sur la protection des données. La version en cours est disponible en permanence à l'adresse <https://www.transoftsolutions.com/fr/privacy/>.
- (g) En acceptant le présent Contrat, Vous convenez que Transoft est en droit de divulguer à ses clients potentiels ou existants que Vous êtes titulaire d'une licence du Logiciel concédée par ses soins.

12. GÉNÉRALITÉS.

- (a) La législation applicable régissant la totalité des réclamations ou litiges en rapport avec ce Contrat, notamment les réclamations au titre d'une rupture de contrat et celles visées par les lois relatives à la protection des consommateurs, à la concurrence déloyale, aux garanties tacites, à l'enrichissement injustifié et aux quasi-délits, est la suivante :
 - 1) Si Vous résidez aux États-Unis d'Amérique, la législation applicable régissant ce Contrat est celle de l'État de Californie.
 - 2) Si Vous résidez dans un pays membre de l'Union européenne ou dans tout autre pays de la zone EMEA, la législation applicable régissant ce Contrat est celle des Pays-Bas.
 - 3) Si Vous résidez en Australie ou en Nouvelle-Zélande ou dans un autre pays situé en Asie-Pacifique, la législation applicable régissant ce Contrat est celle de l'Australie.
 - 4) Si Vous résidez au Royaume-Uni, la législation applicable régissant ce Contrat est celle du Royaume-Uni.
 - 5) Si Vous résidez dans un État ou pays non mentionné aux paragraphes (1) à (4) ci-avant, la législation applicable régissant ce Contrat est celle de la Province de Colombie-Britannique ainsi que celle du Canada qui lui sont applicables.

Le présent Contrat expose certains droits prévus par la loi. D'autres droits peuvent Vous être octroyés, dont les droits des consommateurs, en vertu de la législation de Votre État ou pays. Vous pouvez également être titulaire de droits vis-à-vis de la partie auprès de laquelle Vous avez acquis le Logiciel. Ce Contrat ne modifie en rien ces autres droits si la législation de Votre État ou pays l'interdit.
- (b) Si Vous avez acheté ce produit au Canada, Vous convenez de ce qui suit : This Agreement is drawn in English at the request of the parties hereto. La présente convention est rédigée en anglais à la demande des parties.
- (c) En cas de contradiction entre la version anglaise de ce Contrat et toute autre version dans une autre langue, c'est la version en langue anglaise qui fera foi.

- (d) Dans toute la mesure permise par la législation applicable, Vous convenez avec Transoft que les dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, telles qu'amendées ou remplacées, ou telles qu'elles aient produit ou produisent leurs effets dans telle ou telle juridiction ne s'appliqueront pas à ce Contrat.
- (e) Si et dans la mesure où l'une quelconque des dispositions de ce Contrat est jugée illégale, non valable ou inopposable, en tout ou partie, en vertu de la législation applicable, alors ladite disposition ou partie de celle-ci sera inopérante au regard de la juridiction dans laquelle elle est jugée illégale, non valable ou inopposable à concurrence de son illégalité, invalidité ou inopposabilité dans cette juridiction, mais sera réputée modifiée dans la mesure nécessaire pour se conformer à la législation applicable, de manière à restituer pleinement l'intention des parties exprimée dans ce Contrat. L'illégalité, l'invalidité ou l'inopposabilité de ladite disposition dans cette juridiction n'aura aucune incidence sur le caractère légal, valide ou exécutoire de toute autre disposition de ce Contrat dans toute autre juridiction.
- (f) Vous convenez que : (1) le Logiciel et la totalité de la documentation, des informations et des supports associés qui Vous ont été remis par Transoft au titre du présent Contrat peuvent contenir des informations confidentielles qui sont la propriété de Transoft ou de ses concédants de licences ; (2) les idées, algorithmes, techniques, méthodes et processus utilisés dans le Logiciel sont et seront traités comme la propriété confidentielle de Transoft ou de ses concédants de licences ; (3) Vous déploierez tous les efforts raisonnables pour préserver la confidentialité de tout ce qui précède ; et (4) rien de ce qui précède ni aucune partie des présentes ne peut être reproduit ou divulgué à des tiers de quelque manière que ce soit, ou utilisé en tout ou partie de manière autre que celle décrite aux Sections 3 et 4 et dans les parties des Annexes « A » et « B » applicables au Type de licence que Vous avez acheté. Vous acceptez d'indemniser Transoft ou ses concédants de licences pour la totalité des dommages-intérêts, coûts et dépenses (y compris les frais de justice et les honoraires et frais juridiques raisonnables) engagés par Transoft ou ses concédants de licences en relation avec le non-respect de Votre part ou de celui de Vos employés ou agents de Vos obligations énoncées dans la présente section. Toutefois, Vos obligations, précédemment énoncées dans le présent article, ne s'appliqueront pas à une propriété confidentielle (i) d'ores et déjà connue du public ou amenée à le devenir ; (ii) qui Vous a été divulguée par un tiers dont Vous n'aviez aucune raison de penser qu'il n'était pas légalement autorisé à divulguer de telles informations ; (iii) dont Vous aviez eu connaissance avant qu'elle Vous soit remise ; (iv) que Vous avez développée par la suite indépendamment des divulgations effectuées par Transoft ; ou (v) divulguée avec l'accord écrit exprès de Transoft.
- (g) Les parties s'engagent à considérer comme confidentielles les dispositions du présent Contrat (y compris les Annexes) et à déployer des efforts raisonnables pour empêcher la divulgation desdites dispositions à des tiers, sauf accord écrit préalable de l'autre partie, ou si la loi l'exige. Cette obligation de confidentialité subsistera pendant une période d'un (1) an après la résiliation ou l'expiration du présent Contrat. Nonobstant le caractère général de ce qui précède, l'une ou l'autre des parties peut divulguer l'existence du présent Contrat, ainsi que les conditions financières et autres dispositions du présent Contrat à ses employés, consultants, comptables, avocats et autres conseillers professionnels, à des tiers prêteurs ou à d'autres personnes ayant (1) une nécessité commerciale raisonnable de connaître les dispositions du présent Contrat ; et (2) un devoir ou une obligation contractuelle de préserver la confidentialité du présent Contrat et de ses dispositions.
- (h) Le présent Contrat et la Documentation utilisateur qui l'accompagne constituent l'intégralité de l'accord entre Vous et Transoft relatif à l'utilisation du Logiciel par vos soins, et annulent et remplacent la totalité des autres communications, accords et déclarations, antérieurs ou concomitants, concernant le Logiciel (y compris les publicités ou autres supports promotionnels).
- (i) Sauf autorisation ou mention expresse contraire de Transoft, toutes les modifications apportées à ce Contrat seront nulles et sans effet à moins de revêtir une forme écrite et d'être dûment signées ou autrement expressément approuvées par Transoft.

13. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES PAR PAYS.

- (a) Nonobstant les autres dispositions du présent Contrat, si Votre établissement principal se trouve (ou, si Vous êtes une personne physique, Vous résidez) dans un pays ou une juridiction identifiée ci-après, Vous serez soumis aux conditions énoncées ci-après pour ledit pays ou ladite juridiction :

1) **États membres de l'Union européenne.** Les dispositions suivantes peuvent s'appliquer à Vous selon Votre situation :

- (i) Si Vous avez acquis Votre Licence dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange, le « Territoire » applicable pour ladite Licence se compose de l'ensemble des pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange.
- (ii) Si Votre établissement principal se trouve (ou, si Vous êtes une personne physique, Vous résidez) dans un État membre de l'Union européenne et qu'une procédure judiciaire Vous opposant à un tiers concernant l'utilisation d'une offre est en cours dans un État membre, (i) Vous informerez rapidement Transoft par écrit de ladite procédure judiciaire, et (ii) Vous ne ferez pas appel à Transoft comme tiers de garantie dans le cadre de ladite procédure, sauf si Transoft Vous le demande par écrit.
- (iii) Si Transoft cède ou transfère autrement les présentes dispositions, Transoft veillera à ce que la cession ou l'autre forme de transfert ne porte pas préjudice à Vos droits énoncés dans les présentes. Vous pouvez demander le consentement de Transoft à la cession ou à une autre forme de transfert des présentes dispositions et de Vos droits et obligations énoncés dans les présentes effectuée par Vous. Le cas échéant, le consentement de Transoft sera subordonné à la démonstration par Vous que le cessionnaire respectera les présentes dispositions, que Vous demeurerez responsable du respect des présentes, et que Vous n'aurez plus accès à ni n'utiliserez plus aucune Licence concédée par les présentes.
- (iv) De plus, rien dans les présentes dispositions ne prétend restreindre ou exclure (1) la responsabilité de Transoft en cas de décès ou de dommage corporel causé par la négligence de Transoft, ou (2) la responsabilité statutaire concernant les produits relevant du statut d'un État membre de l'Union européenne (loi allemande sur la responsabilité du fait des produits défectueux, par exemple).
- (v) En outre, nonobstant toute restriction relative au Territoire énoncée dans les présentes dispositions, les présentes dispositions ne limitent pas l'utilisation ou l'accès transfrontalier (tel que l'accès ou l'utilisation dans un État membre de l'Union européenne d'une offre achetée dans un autre État membre de l'Union européenne) expressément autorisé par la loi en vigueur.

2) **Australie.** Les dispositions suivantes peuvent s'appliquer à Vous selon Votre situation :

- (i) Nos biens s'accompagnent de garanties qui ne peuvent pas être exclues au titre du droit australien en matière de protection des consommateurs. Vous êtes en droit de recevoir un bien de remplacement ou de percevoir un remboursement en cas de défaillance majeure et en contrepartie de tout autre dommage ou perte raisonnablement prévisible. Vous êtes également en droit d'obtenir la réparation ou le remplacement des biens si les biens n'offrent pas une qualité acceptable et si le défaut ne constitue pas une défaillance majeure.
- (ii) Outre les autres droits et recours prévus par la loi en relation avec les Licences, les Licences achetées légitimement s'accompagnent d'une garantie limitée de 90 jours telle qu'énoncée dans les présentes dispositions. Si une Licence n'offre pas les

fonctionnalités et fonctions générales décrites dans la Documentation dans les 90 jours qui suivent la date à laquelle la Licence Vous est remise, veuillez contacter Transoft en indiquant les détails de Votre produit, le numéro de série, le lieu d'achat, les détails du défaut et les coordonnées de la personne à contacter pour tout retour.

- (iii) MALGRÉ TOUTE AUTRE DISPOSITION ÉNONCÉE DANS LES PRÉSENTES, SI UN LOGICIEL SOUS LICENCE EST SOUMIS AUX GARANTIES OBLIGATOIRES OU AUX GARANTIES DU COMPETITION AND CONSUMER ACT DU COMMONWEALTH OU DE TOUTE AUTRE LOI APPLICABLE EN AUSTRALIE (LA « LOI »), ET SI LADITE LOI PERMET À TRANSOFT DE LIMITER SA RESPONSABILITÉ EN CAS DE VIOLATION DE CES GARANTIES OU CONDITIONS, LA RESPONSABILITÉ DE TRANSOFT EN CAS DE VIOLATION D'UNE TELLE GARANTIE SERA LIMITÉE, AU GRÉ DE TRANSOFT, À RÉPARER, REMPLACER OU RÉEXÉCUTER (OU À S'ACQUITTER DU COÛT CORRESPONDANT À) L'OFFRE CONCERNÉE.

3) Royaume-Uni. Les dispositions suivantes peuvent s'appliquer à Vous selon Votre situation :

- (i) La responsabilité de Transoft ne saurait être exclue en cas de décès ou de dommage corporel résultant de la négligence de Transoft, ou suite à un dommage causé par un défaut du Logiciel au sens de la loi CPA *Consumer Protection Act 1987* en sa Partie 1. Aucune restriction ne s'applique à cette responsabilité, sous réserve des conditions y afférentes ci-après.
 - (I) La responsabilité totale de Transoft, qu'elle soit contractuelle, délictuelle ou autre, en cas de préjudice, perte ou frais subis ou engagés par Vous, ou par une autre personne, résultant directement ou indirectement de la fourniture ou de l'utilisation des Services, n'excèdera pas une somme égale au montant annuel total facturé et perçu par Transoft Solutions en vertu de ce Contrat, à la date de la réclamation applicable.
 - (II) Transoft ne pourra être tenu responsable des dommages indirects ou accessoires ou des pertes de tout type qui en résultent.
 - (III) La responsabilité de Transoft, aux termes des articles 10 et 13 du présent Contrat, s'appliquera en lieu et place et à l'exclusion de toutes conditions, garanties et déclarations, expresses ou implicites, légales ou autres quant à la qualité, l'adéquation, la pertinence ou l'exécution des services, ou d'une partie d'entre eux.
 - (IV) Transoft ne pourra être tenu responsable ni ne sera réputé faillir à ses engagements, en cas de retard ou de non-exécution aux termes de ce Contrat, ou d'interruption des Services pour un motif échappant à son contrôle raisonnable.
 - (V) Aucune des dispositions aux présentes ne portera atteinte aux droits légaux des consommateurs sur les « transactions commerciales » au regard de la législation applicable.

4) **Chine continentale, RAS de Hong Kong, RAS de Macao et Taïwan.** Les dispositions suivantes peuvent s'appliquer à Vous selon Votre situation :

- (i) Si Vous avez acquis Votre Licence en Chine continentale, le « Territoire » de la souscription est la Chine continentale. De même, si Vous avez acquis Votre abonnement dans la RAS de Hong Kong, le « Territoire » de la souscription est la RAS de Hong Kong ; si Vous avez acquis Votre abonnement dans la RAS de Macao, le « Territoire » de la souscription est la RAS de Macao, et si Vous avez acquis Votre abonnement à Taïwan, le « Territoire » de la souscription est Taïwan.

ANNEXE « A »

TYPES DE LICENCE

1. TYPE DE LICENCE ET PÉRIMÈTRE DE LA LICENCE.

- (a) **Tous types de licences.** Les dispositions suivantes s'appliquent à chaque Type de licence :
- 1) Sauf (a) mention expresse contraire sur la facture ou le devis établi par Transoft et acquitté par vos soins ou (b) indication écrite ou disposition expresse contraire de Transoft dans la Documentation utilisateur, le Logiciel sera exclusivement régi par un Type de licence mono-utilisateur. Si Vous avez des doutes sur le Périmètre de la licence ou le nombre d'utilisateurs autorisés ou souhaitez d'autres précisions, n'hésitez pas à contacter Transoft ou reportez-vous aux informations de licence du Logiciel.
 - 2) Vous êtes autorisé à effectuer une copie du Logiciel à des fins de sauvegarde ou d'archivage uniquement. **Cette disposition ne s'applique ni au modèle SaaS, ni aux offres exclusivement en ligne.**
 - 3) Sauf indication écrite ou disposition expresse contraire expresse de Transoft dans la Documentation utilisateur, Vous êtes autorisé à utiliser le Logiciel, y accéder et l'activer uniquement dans la Zone dans laquelle Vous avez acheté le Logiciel. **Cette disposition ne s'applique ni au modèle SaaS, ni aux offres exclusivement en ligne.**
 - 4) Le Logiciel peut être utilisé par vous pour vos besoins professionnels en interne, mais ne peut être loué, donné à bail, partagé ou rendu accessible ou utilisable par d'autres personnes que les Utilisateurs autorisés, sachant que son accès et son utilisation seront régis par et s'effectueront dans le strict respect du Périmètre de la licence que Vous avez achetée.
 - 5) Sauf autorisation expresse contraire prévue par le Périmètre de la licence que Vous avez achetée, aucun Transfert n'est permis et il Vous est interdit de réaliser, accorder, exécuter, conclure, consentir à ou autoriser un Transfert sans accord écrit exprès préalable de Transoft. Si un Transfert s'opère en violation de ce Contrat, Transoft sera en droit de supprimer sur-le-champ les droits d'utilisation du Logiciel ainsi que tous autres droits Vous ayant été ouverts aux termes de ce Contrat, sur simple avis. Nonobstant la suppression des droits d'utilisation du Logiciel ou celle de tous autres droits Vous ayant été ouverts aux termes de ce Contrat, Vous demeurez contraint d'exécuter et d'observer la totalité des dispositions et clauses du présent Contrat.
 - 6) Le Type de licence qui Vous sera délivré sera Abonnement, Permanente ou Location, comme indiqué sur le devis qui Vous aura été remis.
 - 7) Outre les dispositions énoncées dans la présente section 1(a) de la présente Annexe « A » et au titre des types de licence spécifiques détaillés ci-après, certaines « dispositions spéciales » s'appliqueront à des produits individuels, ou à la concession de Licences et à la prestation de services dans certaines régions, lesquelles dispositions spéciales seront remises aux Titulaires de licence au moment de l'achat, et seront actualisées en ligne à l'adresse www.transoftsolutions.com/sla/specialterms.
- (b) **Licence mono-utilisateur.** Si Vous avez acheté et acquitté une « Licence mono-utilisateur » ou si la facture ou le devis établi par Transoft ne fait pas mention d'un Type de licence autre pour le Logiciel, alors, en plus des droits et obligations exposés à la Section 1(a) de cette Annexe « A » :
- 1) Transoft Vous ouvre le droit limité, non exclusif, non transférable et non cessible d'installer, accéder à et utiliser un exemplaire du Logiciel pour un Utilisateur autorisé sur un Équipement informatique uniquement, lequel Équipement informatique ne doit pas être

connecté à un réseau selon une configuration rendant à tout moment l'exemplaire du Logiciel accessible ou utilisable par quelqu'un d'autre qu'un Utilisateur,

- 2) Il Vous est interdit d'installer ou d'exécuter le Logiciel sur un serveur, sur un réseau ou sur plusieurs Équipements informatiques à la fois. Vous êtes autorisé à transférer le Logiciel sur un autre Équipement informatique en votre possession, à condition que Vous ayez désinstallé définitivement et, dans le cas contraire, supprimé les fichiers d'installation sur l'Équipement informatique de départ, et que le support de diffusion d'origine du Logiciel, toutes les mentions de copyright et un exemplaire du présent Contrat soient transférés sur cet autre Équipement informatique, et que Vous observiez, pour le reste, toutes les autres dispositions et clauses de ce Contrat.
- 3) Vous devez mettre en place des mécanismes permettant, à tout moment, à un seul Utilisateur autorisé d'accéder à ou d'utiliser un exemplaire du Logiciel, et restreindre les accès conformément aux conditions expressément autorisées en vertu de ce Contrat, de sorte qu'à aucun moment un exemplaire du Logiciel ne soit accessible ou utilisable par plus d'un Utilisateur autorisé à la fois.

(c) **Licences utilisateur sur abonnement.** Si Vous avez acheté et acquitté une « Licence utilisateur sur abonnement », alors, en plus des droits et obligations exposés à la section 1(a) de cette Annexe « A » :

- 1) Transoft Vous accorde le droit non exclusif, non transférable, non cessible et limité d'installer le Logiciel sur Vos Équipements informatiques pour l'accès et l'utilisation par les Utilisateurs autorisés qui ont créé un Compte et se sont vu attribuer un Abonnement d'Utilisateur à une Licence.
- 2) Les Utilisateurs autorisés ne peuvent accéder au Logiciel que par le biais de leurs Comptes. Les Utilisateurs autorisés sont tenus de créer des Comptes ainsi que des identifiants de connexion et des mots de passe confidentiels. Les Utilisateurs autorisés peuvent être tenus de se connecter à leur Compte pour utiliser le Logiciel.
- 3) L'accès à Internet peut être nécessaire pour valider une Licence utilisateur sur abonnement et / ou un Utilisateur autorisé et pour fournir un accès aux services en ligne pour les téléchargements, les installations ou les mises à jour, le tout sans autre avis. L'accès à Internet n'est pas inclus dans le Logiciel.
- 4) Vous aurez accès à un portail utilisateur à travers lequel Vous pourrez gérer l'accès des Utilisateurs autorisés au Logiciel et aux autres fonctionnalités et avantages conseillés par Transoft de temps à autre. Cela peut inclure une Licence d'Évaluation gratuite.
- 5) Vous aurez un accès complet aux Services de maintenance et au Support technique du produit comme spécifié dans l'Annexe « B » (Contrat de maintenance) sous réserve des termes et conditions de l'Annexe « B », pour la période allant jusqu'à la Date d'expiration (et au titre de l'Annexe « A », le sens de « Date d'expiration » est celui énoncé à l'Annexe « B » (Contrat de maintenance) du présent Contrat).
- 6) Vous aurez accès à toutes les nouvelles versions du Logiciel. Ces nouvelles versions seront disponibles au téléchargement et à l'installation sur le portail utilisateur.
- 7) Le nombre maximum d'Utilisateurs Abonnés sera celui indiqué sur la facture ou le devis qui Vous sera remis par Transoft.
- 8) La durée d'une Licence utilisateur sur abonnement sera indiquée par la Date d'Expiration et notée sur la facture de votre achat de ladite Licence utilisateur sur abonnement. Si une Licence utilisateur sur abonnement n'est pas renouvelée avant la fin de cette période, Vous perdrez immédiatement l'accès au Logiciel à la fin de cette période.

- 9) Le nombre de réaffectations d'Abonnement d'utilisateur sera limité au nombre indiqué sur votre devis ou dans votre Contrat.
 - 10) La Zone d'une Licence utilisateur sur abonnement, réputée internationale, est accessible dans le monde entier sans restrictions géographiques (autres que celles définies dans les interdictions générales et obligations de conformité, devoirs et responsabilités énoncés dans ce Contrat, y compris, non limitativement, les interdictions, obligations, devoirs et responsabilités énoncés aux articles 8 et 9 de ce Contrat).
 - 11) Si la Licence utilisateur sur abonnement est remplacée par un Abonnement successeur ou de remplacement, le nouvel abonnement sera soumis aux conditions énoncées dans la nouvelle Licence utilisateur sur abonnement.
- (d) **Licence sur site.** Si Vous avez acheté et acquitté une « Licence sur site » unique, alors, en plus des droits et obligations exposés à la section 1(a) de cette Annexe « A » :
- 1) Transoft Vous octroie le droit non exclusif, non transférable, non cessible et limité d'installer le Serveur de licences et les Licences associées sur un seul Serveur central pour les rendre accessibles et utilisables par les Utilisateurs autorisés d'un Site autorisé, tel que mentionné sur la facture ou le devis établi par Transoft.
 - 2) Il Vous est interdit d'installer ou d'exécuter le Serveur de licences et les Licences associées sur plusieurs Serveurs ou autres systèmes informatiques à la fois, et d'autoriser l'accès au Logiciel et son utilisation à distance sur tout Site ou dans tout lieu autre que le Site autorisé, sauf aux conditions expressément autorisées dans ce Contrat.
 - 3) Vous pouvez transférer le Serveur de licences et les Licences associées sur un autre Site Vous appartenant (qui deviendra alors le Serveur central) à condition que (a) Vous notifiiez à Transoft l'adresse postale du nouveau Serveur central ; (b) Vous désinstalliez définitivement et, dans le cas contraire, supprimiez les fichiers de l'installation d'origine sur le Site d'origine ; (c) le support de diffusion d'origine contenant le Logiciel, toutes les mentions de copyright et un exemplaire du présent Contrat soit transféré et utilisé exclusivement sur un Serveur central situé sur cet autre Site et que (d) à aucun moment, le Logiciel ne soit utilisé ou installé sur plusieurs Serveurs sur site ou plusieurs Serveurs centraux en même temps.
 - 4) Seuls les Utilisateurs autorisés sur les Sites autorisés sont en droit d'exécuter le Logiciel à tout moment. Si le nombre d'Équipements informatiques connectés au Serveur de licences est supérieur au nombre de Postes simultanés, Vous devez mettre en place des mécanismes pour restreindre le nombre d'Équipements informatiques ayant accès au Logiciel à celui équivalant aux Postes simultanés et restreindre les accès conformément aux conditions expressément autorisées en vertu du présent Contrat et du Périmètre de la licence que Vous avez achetée, ou Vous devez immédiatement prendre des dispositions pour que les droits de licence comptabilisent les Postes simultanés supplémentaires et en acquitter le montant à Transoft dans le respect des conditions de licence et de paiement.
 - 5) Une Licence sur site ne permet pas d'accéder au Logiciel ou de l'utiliser via un réseau étendu, qu'il s'agisse de communications téléphoniques externes, de connexions câblées, de communications mobiles ou autres. Un accès via des connexions câblées ou des connexions à un réseau sans fil est autorisé, à condition que cet accès soit restreint au nombre de Postes simultanés à proximité du Site autorisé, dont ils ne doivent pas être éloignés de plus de 5 kilomètres (ou distance équivalente en miles).
- (e) **Licence multisite.** Si Vous avez acheté et payé une « Licence multisite », en plus des droits et obligations énoncés à la section 1(a) de la présente Annexe « A » :

- 1) Vous pouvez installer une (1) copie du Serveur de Licence et des Licences associées sur un (1) Serveur Central situé sur le Site Central identifié dans la facture ou le devis qui Vous a été délivré par Transoft.
 - 2) Vous pouvez uniquement autoriser un Nombre autorisé de Sites à accéder et à utiliser le Logiciel tel qu'identifié dans la facture ou le devis qui Vous a été délivré par Transoft.
 - 3) Le Logiciel est accessible par des Équipements informatiques, à condition de ne jamais être exécuté sur un nombre total de Postes simultanés supérieur à celui autorisé. Si le nombre total de terminaux et d'Équipements informatiques est supérieur au Nombre autorisé, Vous devez mettre en place des mécanismes pour restreindre les accès au Logiciel de sorte que le nombre de terminaux y ayant accès sur chaque Site autorisé n'excède pas, pour chacun d'eux, le nombre maximal d'Utilisateurs autorisés à accéder au Logiciel et à l'utiliser au regard de la Licence multisite que Vous avez achetée. Vous devez autrement restreindre l'accès et l'utilisation afin de vous conformer au présent Contrat et à l'Étendue de la Licence que Vous avez achetée.
- (f) **Licence de zone.** Si Vous avez acheté et acquitté une « Licence de zone », alors, en plus des droits et obligations exposés à la section 1(a) de cette Annexe « A » :
- 1) Sauf accord autre expressément formulé par écrit par Transoft, Vous pouvez installer un (1) exemplaire du Logiciel sur un (1) Serveur sur zone situé dans la Zone mentionnée sur la facture ou le devis établi par Transoft.
 - 2) Au sein de la Zone autorisée, Vous pouvez permettre aux Utilisateurs autorisés d'accéder au et d'utiliser, via un Serveur sur zone, le Logiciel tel que défini sur la facture ou le devis établi par Transoft.
 - 3) Si le nombre d'Équipements informatiques est supérieur au nombre total d'Utilisateurs de la Zone, Vous devez alors mettre en place des mécanismes pour restreindre l'accès au Logiciel afin que le nombre d'Équipements informatiques ayant accès au Logiciel ne dépasse pas le nombre total d'Utilisateurs de la Zone ou Vous devez immédiatement organiser et payer à Transoft les droits de licence pour inclure des Utilisateurs de la Zone supplémentaires conformément aux conditions de licence et de paiement en vigueur de Transoft. Vous devez autrement restreindre l'accès et l'utilisation afin de vous conformer au présent Contrat et à l'Étendue de la Licence que Vous avez achetée.
- (g) **Licence mondiale.** Si Vous avez acheté et acquitté une « Licence mondiale », alors, en plus des droits et obligations exposés à la section 1(a) de cette Annexe « A » :
- 1) Vous pouvez exercer les mêmes droits et être soumis aux mêmes obligations que ceux applicables à la Licence de zone, à ceci près que la signification de « Zone » revêt une dimension internationale sans restrictions géographiques (autres que celles faisant partie des interdictions générales exposées à la section 8 de ce Contrat).
- (h) **Licence réseau sur abonnement.** Si Vous avez acheté et acquitté une « Licence réseau sur abonnement », alors, en plus des droits et obligations exposés à la section 1(a) de cette Annexe « A » :
- 1) Vous pouvez installer un (1) exemplaire du Logiciel sur un ou plusieurs Serveurs sur zone situés dans la Zone mentionnée sur la facture ou le devis établi par Transoft.
 - 2) Au sein de la Zone autorisée, Vous pouvez permettre aux Utilisateurs autorisés d'accéder au et d'utiliser, via un Serveur sur zone, le Logiciel tel que défini sur la facture ou le devis établi par Transoft.
 - 3) Si le nombre d'Équipements informatiques est supérieur au nombre total d'Utilisateurs de la Zone, Vous devez alors mettre en place des mécanismes pour restreindre l'accès au

Logiciel afin que le nombre d'Équipements informatiques ayant accès au Logiciel ne dépasse pas le nombre total d'Utilisateurs de la Zone ou Vous devez immédiatement organiser et payer à Transoft les droits de licence pour inclure des Utilisateurs de la Zone supplémentaires conformément aux conditions de licence et de paiement en vigueur de Transoft. Vous devez autrement restreindre l'accès et l'utilisation afin de vous conformer au présent Contrat et à l'Étendue de la Licence que Vous avez achetée.

- 4) Vous aurez un accès complet aux Services de maintenance et au Support technique du produit comme spécifié dans l'Annexe « B » (Contrat de maintenance) sous réserve des termes et conditions de l'Annexe « B », pour la période allant jusqu'à la Date d'expiration (et au titre de l'Annexe « A », le sens de « Date d'expiration » est celui énoncé à l'Annexe « B » (Contrat de maintenance) du présent Contrat).
 - 5) Vous aurez accès à toutes les nouvelles versions du Logiciel. Ces nouvelles versions seront disponibles au téléchargement et à l'installation sur le portail utilisateur.
 - 6) La durée d'une Licence réseau sur abonnement sera indiquée par la Date d'Expiration et notée sur la facture de votre achat de ladite Licence réseau sur abonnement. Si une Licence réseau sur abonnement n'est pas renouvelée avant la fin de cette période, Vous perdrez immédiatement l'accès au Logiciel à la fin de cette période.
- (i) **Licence Établissement d'enseignement.** Si Vous avez acheté et acquitté une Licence Établissement d'enseignement, alors, en plus des droits et obligations exposés à la section 1(a) de cette Annexe « A » et sous réserve des limitations énoncées dans la présente section 1(i) :
- 1) Vous pouvez exercer les mêmes droits et serez soumis aux mêmes obligations que ceux applicables à la Licence sur site, exception faite de ce qui est prévu à la section 1(i) de la présente Annexe « A ».
 - 2) Le Logiciel sera installé, accessible ou utilisé uniquement à des fins éducatives et pédagogiques, et pour nulle autre finalité. Afin de lever toute ambiguïté, un Type de licence Établissement d'enseignement ne Vous autorise pas, et n'autorise pas les Utilisateurs autorisés ou autres personnes se réclamant de Vous ou prétendant agir par votre intermédiaire, à accéder au ou utiliser le Logiciel dans un but commercial, de revente ou lucratif.
 - 3) La durée de validité de la licence Vous garantissant à Vous et aux Utilisateurs sur site un accès et une utilisation autorisés du Logiciel sera limitée à un (1) an à compter de la date à laquelle le Logiciel Vous est remis, sauf si cette licence est reconduite dans le respect des règles de Transoft alors en vigueur pour les Licences Établissement d'enseignement ou de toute disposition écrite contraire de Transoft.
- (j) **Licence d'évaluation.** Si Transoft identifie le Logiciel comme une Licence d'évaluation (qui peut également être identifié comme "Essai", "Démonstration" ou "Démon", ou "Pré-lancement", ou "Non destiné à la revente" ou "Abonnement gratuit") dans le devis qui Vous a été délivré par Transoft ou autrement dans la Documentation Utilisateur applicable, puis en plus des droits et obligations énoncés dans la section 1(a) de la présente Annexe "A" et sous réserve des limitations énoncées dans cette Section 1(j) :
- 1) Vous pouvez provisoirement exercer les mêmes droits et être soumis aux mêmes obligations que ceux applicables à la Licence sur site, exception faite de ce qui est prévu à la Section 1(i) de la présente Annexe « A ».
 - 2) Vous pouvez installer et accéder à un exemplaire du Logiciel aux seules fins de le tester, de l'évaluer et de réaliser une démonstration provisoirement en interne, et Votre accès ou votre utilisation du Logiciel est restreint à ces finalités limitées. Afin de lever toute ambiguïté, il Vous est interdit d'accéder au Logiciel ou de l'utiliser dans le but de réaliser

des travaux ou des services pour autrui, ou dans tout autre but commercial, professionnel, de revente ou autrement lucratif.

- 3) Le Logiciel ne peut être installé, utilisé et n'est accessible que durant une période d'évaluation d'au maximum sept (7) jours à compter de la date à laquelle le Logiciel Vous est remis, sauf indication ou disposition écrite contraire de Transoft.
- 4) Le nombre maximal d'Utilisateurs autorisés sera de 1 (sauf disposition contraire expressément mentionnée sur une facture ou un devis établis par Transoft).

(k) **Licence sur abonnement SaaS.** Si Transoft associe le Logiciel à un « Produit ou Service SaaS » ou à une « Fonction d'abonnement SaaS » sur le devis qui Vous est remis par Transoft ou de toute autre manière dans la Documentation utilisateur applicable, alors, en plus des droits et obligations exposés à la section 1(a) de cette Annexe « A » et sous réserve des limitations énoncées dans la présente section 1(k) :

- 1) Transoft Vous accorde le droit non exclusif, non transférable, non cessible et limité d'utiliser le Logiciel pour l'accès et l'utilisation par les Utilisateurs autorisés qui ont créé un Compte et se sont vus attribuer un abonnement utilisateur à une Licence sur abonnement SaaS.
- 2) Les Utilisateurs autorisés ne peuvent accéder au Logiciel que par le biais de leurs Comptes. Les Utilisateurs autorisés sont tenus de créer des Comptes ainsi que des identifiants de connexion et des mots de passe confidentiels. Les Utilisateurs autorisés peuvent être tenus de se connecter à leur Compte pour utiliser le Logiciel.
- 3) L'accès à Internet peut être requis pour fournir l'accès aux produits, services ou fonctions, le tout sans autre avis. L'accès à Internet n'est pas inclus dans le Logiciel.
- 4) Vous aurez un accès complet aux Services de maintenance et au Support technique du produit comme spécifié dans l'Annexe « B » (Contrat de maintenance) du présent Contrat sous réserve des termes et conditions de l'Annexe « B », pour la période allant jusqu'à la Date d'expiration.
- 5) Vous aurez accès à toutes les nouvelles versions du Logiciel. De nouvelles versions seront périodiquement déployées sans autre consentement de Votre part. Les fonctionnalités, contenus ou services existants sont susceptibles d'être modifiés ou supprimés au fil du temps. S'il est raisonnablement déterminé qu'une modification du Logiciel le rend inutilisable pour Vous, des remboursements Vous seront accordés à la seule discrétion de Transoft.
- 6) Le nombre maximum d'Utilisateurs autorisés sera celui indiqué sur la facture ou le devis qui Vous sera remis par Transoft ou le revendeur autorisé de Transoft.
- 7) La durée d'une Licence sur abonnement SaaS sera indiquée par la Date d'expiration notée sur la facture de Votre achat de ladite Licence. La durée peut également être indiquée par une période et la Date d'expiration sera déterminée en ajoutant la période à la date de la facture. Si une Licence sur abonnement SaaS n'est pas renouvelée avant la fin de cette période, Vous et Vos Utilisateurs autorisés perdrez immédiatement l'accès au Logiciel à la fin de cette période.
- 8) Si la Licence sur abonnement SaaS est remplacée par une Souscription ultérieure ou de substitution, la nouvelle Souscription sera soumise aux conditions énoncées dans la nouvelle Licence sur abonnement SaaS.

ANNEXE « B »

CONTRAT DE MAINTENANCE

Le présent Contrat de maintenance (« Contrat MAP » - Maintenance Assurance Program) régit la prestation des Services de maintenance et du Support technique du produit qui Vous (le « Titulaire de la licence ») seront fournis par Transoft.

EN VERTU DUQUEL :

- A. Transoft et le Titulaire de la licence ont conclu un ou plusieurs contrats de licence logicielle (le « SLA » - Software License Agreement) pour l'utilisation de certains logiciels appartenant à Transoft et concédés sous licence au Titulaire de la licence (le « Logiciel sous licence »).
- B. Conformément aux dispositions et clauses de ce Contrat MAP, Transoft propose de fournir des Services de maintenance et un Support technique du produit (tel que défini ci-après) au Titulaire de la licence pour le Logiciel sous licence.
- C. Les références à des sections figurant dans la présente Annexe « B » correspondent aux sections de la présente Annexe « B » (sauf indication contraire).

TRANSOFT ET LE TITULAIRE DE LA LICENCE conviennent de ce qui suit :

Dans cette Annexe « B » :

1. DÉFINITIONS

- a) Les « **Frais annuels** » sont les frais payables par le Titulaire de la licence à Transoft pour :
 - i) les Services fournis durant la Période initiale, telle que déterminée dans le Devis défini à la Section 3(f)(i) ; ou
 - ii) les Services fournis durant une Période de renouvellement, telle que déterminée dans le Devis défini à la section 4(a)(i) ;
- b) l'« **Option de renouvellement automatique** » est une option sélectionnée par le Titulaire de la licence dans un bon de commande, conformément à la Section 3(b)(i), indiquant que le Concédant de la licence a décidé qu'une Période de renouvellement prendra automatiquement effet ;
- c) la « **Documentation** » est la documentation concernant le Logiciel sous licence fournie au Titulaire de la licence conformément au SLA ;
- d) le « **SLA** » a le sens défini dans le Préambule « A » ci-dessus ;
- e) la « **Date d'expiration** » (sauf dans le cas d'une période de renouvellement automatique) est la date à laquelle la Période initiale ou une Période de renouvellement, selon le cas, expirera, cette date sera :
 - i) le dernier jour de la période, telle que définie à la section 3(a)(iii) ou 4(b)(ii) ; ou
 - ii) si aucune date n'est définie dans le cadre de la section 3(a)(iii) ou 4(b)(ii), fixée exactement un an après la date de début de la Période initiale ou de la Période de renouvellement, le cas échéant ;
- f) la « **Période initiale** » a le sens défini à la Section 4(a) ;

- g) les « **Frais de renouvellement tardif** » correspondent au montant ajouté aux Frais annuels applicables à la Période renouvellement, tels que déterminés à la section 4(b)(i), si ces Frais annuels ne sont pas payés avant la Date d'expiration de la Période initiale ou de la Période de renouvellement précédente, entendu comme la somme de :
- i) 100 \$ (ou l'équivalent dans la devise de facturation du Titulaire de la licence, converti à partir du dollar canadien au taux de change moyen de l'année précédente déterminé par la Banque du Canada et arrondi à l'entier le plus proche) ou 10 % des Frais de renouvellement, selon le montant le plus élevé ; et
 - ii) si la somme des Frais de renouvellement et du montant indiqué à la sous-section 1(g)(i) n'a pas été intégralement payée dans les 30 jours qui suivent la Date d'expiration, un montant supplémentaire correspondant à 1/12e des Frais de renouvellement multiplié par le nombre de mois écoulés après la Date d'expiration, plus 10% ;
- h) « **Maintenance** » désigne la fourniture aux Titulaires de licence de Services de maintenance et du Support technique du produit au cours de la Période de maintenance, conformément aux dispositions de la présente Annexe « B » ;
- i) les « **Services de maintenance** » incluent le droit d'installer et d'utiliser les Mises à jour ou Mises à niveau du Logiciel sous licence, sous réserve qu'avant d'utiliser une nouvelle version, le Titulaire de la licence signe un nouvel SLA concernant les nouvelles versions du Logiciel sous licence ;
- j) « **Période de maintenance** » désigne la Période initiale ou la Période de renouvellement, selon le cas ;
- k) le « **Devis** » est un devis fourni conformément à la section 3(a) concernant les Frais annuels payables par le Titulaire de la licence durant la Période initiale ou conformément à la section 4(b)(i) concernant les Frais annuels payables par le Titulaire de la licence durant une Période de renouvellement ;
- l) les « **Frais de renouvellement** » sont les Frais applicables à la Période de renouvellement, tels que déterminés à la section 4(b)(i) ;
- m) la « **Période de renouvellement** » désigne toute période de renouvellement, conformément à la Section 4(c) ;
- n) « **Version retirée** » désigne une version du Logiciel sous licence qui n'est plus prise en charge par Transoft (comme déterminé par Transoft à sa discrétion) ;
- o) les « **Taxes de vente** » sont, si applicable, la somme qui sera prélevée sur les Frais annuels, les Frais supplémentaires ou les autres frais payables en vertu de ce Contrat MAP par l'Administration fédérale, provinciale ou territoriale, calculée comme un pourcentage des frais et incluant la Taxe sur les produits et services, la Taxe de vente harmonisée et toute taxe similaire, dont le paiement ou le recouvrement, conformément à la législation qui impose cette taxe, constitue une obligation pour Transoft ;
- p) les « **Heures de service** » sont les heures ouvrables normales de la juridiction où réside le Titulaire de la licence, indiquées aux adresses URL suivantes :
- i) pour les Titulaires de la licence en Amérique du Nord et du Sud :
<https://www.transoftsolutions.com/technical-support/> ;
 - ii) pour les Titulaires de la licence en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique :
<https://www.transoftsolutions.com/emea/technical-support/> ;

iii) pour les Titulaires de la licence au Royaume-Uni :
<https://www.transoftsolutions.com/uk/technical-support/>;

iv) pour les Titulaires de la licence en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Asie-Pacifique :
<https://www.transoftsolutions.com/au/technical-support/> ;

étant entendu que les adresses URL ci-avant sont susceptibles d'être modifiées occasionnellement à la seule discrétion de Transoft ;

- q) les « **Services** » incluent le Support technique du produit et les Services de maintenance, mais pas les Services supplémentaires ;
- r) les « **Frais supplémentaires** » sont les frais payables à Transoft par le Titulaire de la licence pour les Services supplémentaires, conformément à la Section 2(c) ;
- s) la « **sous-version** » désigne le numéro de version mineure (secondaire) du Logiciel sous Licence au moment de sa publication, par exemple 10.1.2.66, auquel cas le numéro de sous-version est 1 ;
- t) les « **Services supplémentaires** » de Transoft couvrent :
- i) les Services requis à un autre moment que durant les Heures de service de la juridiction où réside le Titulaire de la licence ;
 - ii) les services de support sur site ou de formation ;
 - iii) les problèmes ou erreurs résultant d'une négligence, erreur ou omission de la part du Titulaire de la licence ou de ses agents, employés, sous-traitants ou représentants ;
 - iv) les problèmes résultant d'un dysfonctionnement matériel ;
 - v) les problèmes de dépannage découlant d'une configuration incorrecte ou non prise en charge du matériel, système d'exploitation ou réseau sur lequel le Logiciel sous licence est exécuté ;
 - vi) les problèmes qui ne compromettent ou n'affectent pas le fonctionnement du Logiciel sous licence ;
 - vii) le support du Logiciel sous licence utilisé sur un équipement ou un système d'exploitation autre que ceux spécifiés par Transoft pour une utilisation avec le Logiciel sous licence ;
 - viii) le support de tout autre chose que le Logiciel sous licence, y compris tout logiciel utilisé conjointement avec le Logiciel sous licence ;
 - ix) la personnalisation du Logiciel sous licence, y compris les modifications qui ne figurent pas déjà dans une Mise à jour ou Mise à niveau ; la personnalisation inclut, sans s'y limiter, les fonctions sur mesure demandées par un client ou l'accélération du développement de fonctionnalités pour son compte, sur décision de Transoft ; et
 - x) le support de première ligne délégué au nom de la fonction de support du Titulaire de la licence ou le support de première ligne des utilisateurs du Titulaire de la licence, qui doit normalement être assuré par le propre service de support du Titulaire de la licence, y compris, sans toutefois s'y limiter, plusieurs installations destinées aux utilisateurs dans un environnement en réseau ;
- u) le « **Support technique du produit** » est le support de routine assuré par téléphone et e-mail qui permet de dispenser les services de support technique suivants :

- i) les corrections proposées pour les messages d'erreur du logiciel ;
- ii) une explication des fonctions et caractéristiques du Logiciel sous licence ;
- iii) une explication de la Documentation ; et
- iv) des conseils sur l'utilisation du Logiciel sous licence ;
- v) « **Mise à jour** » désigne une version mineure du Produit sous licence susceptible de s'intercaler entre deux Mises à niveau, dont les numéros de Version et de Sous-version ne changent pas. Ce terme englobe, sans s'y limiter, les correctifs, corrections de bogues, améliorations fonctionnelles mineures et actualisations de la documentation, entre autres, lorsqu'ils sont mis à Votre disposition par Transoft qui décide qu'il s'agit là d'une Mise à jour ;
- w) « **Mise à niveau** » désigne une nouvelle version du Produit sous licence qui inclut, sans s'y limiter, une modification de la numérotation de Version et/ou de Sous-version, lorsqu'elle est mise à Votre disposition par Transoft qui décide qu'il s'agit là d'une Mise à niveau ; et
- x) « **Version** » désigne le numéro principal (premier) du Logiciel sous Licence au moment de sa publication, par exemple 10.1.2.66, auquel cas le numéro de version est 10.

2. SERVICES ET SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

- a) **Services.** Pendant la Période de maintenance, Transoft fournira les Services (tels que définis à la Section 1(q) ci-dessus) durant les Heures de service, conformément aux dispositions de cette Annexe « B ».
- b) **Exclusion.** Nonobstant la section 2(a) de cette Annexe « B », Transoft n'aura aucune obligation de fournir les Services si :
 - i) la version du Logiciel sous Licence pour laquelle le Titulaire de la Licence demande une assistance est plus ancienne qu'une Version antérieure à la dernière Version publiée par Transoft, ou plus ancienne que trois ans, selon la période la plus courte ;
 - ii) le Titulaire de la licence utilise une Version retirée ;
 - iii) le Titulaire de la licence a modifié le Logiciel sous licence de quelque manière que ce soit ;
 - iv) le Titulaire de la licence est confronté à des problèmes ayant un impact sur le fonctionnement du Logiciel sous licence, tels qu'une défaillance matérielle, des virus et des problèmes de réseau ;
 - v) le Titulaire de la licence n'utilise pas le Logiciel sous licence avec un matériel et un système d'exploitation compatibles avec le Logiciel sous licence, comme spécifié dans le SLA ou d'autres supports ou documents fournis par Transoft ;
 - vi) de l'avis de Transoft, le Titulaire de la licence ne s'est pas conformé à ses obligations, telles que stipulées à la section 5(a) ;
 - vii) le Titulaire de la licence a omis de payer à Transoft un montant dû en vertu des dispositions de cette Annexe « B » ; ou
 - viii) le Titulaire de la licence est dans l'incapacité de (i) fournir un numéro de licence valide, (ii) vérifier l'identité de son Utilisateur autorisé et/ou de son Logiciel sous licence, tels que définis dans le SLA, et (iii) vérifier qu'il est en conformité avec le SLA.
- c) **Services supplémentaires.** Les Services supplémentaires ne sont pas inclus dans les Frais annuels. Si le Titulaire de la licence demande des Services supplémentaires, Transoft fournira

un devis indiquant le coût de ces Services supplémentaires basé sur les taux facturables par Transoft. Transoft exécutera les Services supplémentaires à la demande écrite du Titulaire de la licence après réception du devis, et le Titulaire de la licence paiera les Services supplémentaires (et toute Taxe de vente applicable) dans les 30 jours qui suivront la réception d'une facture pour ces Services supplémentaires.

- d) **Niveau de service.** S'agissant du niveau de service, Transoft s'engage à ce que les Produits et Services SaaS soient utilisables pendant au moins 99,5 % du temps lors de chaque année civile. Nonobstant ce qui précède, le Titulaire de la licence reconnaît et convient que les Produits et Services SaaS puissent occasionnellement ne pas être disponibles en raison d'une maintenance programmée ou non ou de toute autre circonstance hors du contrôle de Transoft. Si Transoft se trouve dans l'incapacité de tenir ses engagements de niveau de service concernant la disponibilité des Produits et Services SaaS, Transoft peut, à sa seule discrétion, prolonger la Période initiale ou une Période de renouvellement d'une période correspondant à celle pendant laquelle les Produits et Services SaaS n'auront pas été disponibles. Le Titulaire de la licence reconnaît que ledit prolongement de la Période initiale ou d'une Période de renouvellement sera la seule forme de compensation de l'incapacité de Transoft à tenir ses engagements de niveau de service et que la teneur de ladite compensation sera à la seule discrétion de Transoft. De plus, Vous reconnaissez et convenez que Transoft ne sera pas tenu responsable de Votre incapacité à accéder aux ou à utiliser les Services en ligne en raison de pannes, d'erreurs, d'indisponibilité ou du caractère inopérant de Votre équipement ou de Vos services de communication ou de toute interruption de service, d'équipement ou de communication dès lors que le Titulaire de la licence ou des tiers sont à l'origine desdites interruptions ou y ont contribué.

3. FRAIS, PAIEMENT ET INTÉRÊTS

- e) **Devis.** Transoft fournira au Titulaire de la licence, à sa demande, un devis indiquant les informations suivantes :
- i) les Frais payables par le Titulaire de la licence à Transoft pour les Services à fournir durant la Période initiale ;
 - ii) la date à laquelle le Devis devra être accepté par le Titulaire de la licence conformément à la Section 3(b) de cette Annexe « B » (la « Date d'acceptation ») ;
 - iii) la durée de la Période initiale ; et
 - iv) si le Titulaire de la licence n'a pas payé les Frais de renouvellement avant la Date d'expiration, les Frais de renouvellement tardif ou les frais de mise à niveau du Logiciel sous licence, si le Logiciel sous licence a été mis à niveau depuis la Date d'expiration, selon le montant le plus élevé.
- f) **Acceptation.** Si, au plus tard à la Date d'acceptation, le Titulaire de la licence :
- i) fournit à Transoft un bon de commande signé confirmant l'acceptation du Devis et des autres dispositions applicables, y compris, non limitativement, l'Option de renouvellement automatique ;
 - ii) paie à Transoft les Frais annuels (et toute Taxe de vente applicable) ou avant une autre date indiquée sur le Devis, y compris, non limitativement, ceux de l'Option de renouvellement automatique ; et
 - iii) accepte les dispositions de cette Annexe « B » ,

alors les dispositions énoncées dans les présentes deviendront exécutoires entre Transoft et le Titulaire de la licence.

- g) **Non-acceptation.** Si le Titulaire de la licence ne se conforme pas aux dispositions de la section 3(b) au plus tard à la Date d'acceptation, alors :
 - i) le Devis deviendra nul et ne sera plus exécutoire pour Transoft ; et
 - ii) les Services de maintenance cesseront.
- h) **Intérêts.** Les montants non payés dus à Transoft en vertu des dispositions de cette Annexe B seront assujettis à un taux d'intérêt de 24 % par an.
- i) **Frais.** Sans limiter la portée des autres dispositions de cette Annexe B, le Titulaire de la licence reconnaît et comprend que Transoft est en droit de modifier les Frais annuels applicables à une Période de renouvellement, comme énoncé à la section 4(b) de cette Annexe « B ».

4. DURÉE, RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION

- a) **Durée.** La durée de ce Contrat MAP (la « Période initiale ») commencera à la date à laquelle le Titulaire de la licence se conformera aux dispositions de cette section 3(b) de cette Annexe « B » (la « Date d'entrée en vigueur ») et prendra fin à la Date d'expiration.
- b) **Renouvellement.** Au moins 60 jours avant la Date d'expiration de la Période initiale ou d'une Période de renouvellement, Transoft adressera au Titulaire de la licence une notification écrite spécifiant :
 - i) les Frais de renouvellement ;
 - ii) la durée de la Période de renouvellement ; et
 - iii) les autres dispositions éventuellement applicables à la Période de renouvellement.
- c) **Acceptation du Renouvellement.** Si :
 - i) le Titulaire de la licence a sélectionné l'Option de renouvellement automatique et, dans les 30 jours qui suivent la remise d'un Devis par Transoft, conformément à la section 4(b) de cette Annexe « B », n'adresse pas à Transoft une notification écrite spécifiant que le Titulaire de la licence n'a pas l'intention de renouveler la Maintenance, les dispositions de cette Annexe B seront automatiquement renouvelées et, après modification en vertu de la section 4(b), s'appliqueront à la Période de renouvellement ; ou
 - ii) le Titulaire de la licence n'a pas sélectionné l'Option de renouvellement automatique et si, au moins 30 jours avant la Date d'expiration de la Période initiale ou de la Période de renouvellement applicable, le Titulaire de la licence :
 - (1) fournit à Transoft un bon de commande signé confirmant l'acceptation du Devis, conformément à la section 4(b), et des autres dispositions applicables ; et
 - (2) paie à Transoft les Frais annuels applicables à la Période de renouvellement plus les Taxes de vente applicables ;

ce Contrat MAP sera renouvelé et les dispositions de ce Contrat MAP, après modification en vertu de la section 4(b), s'appliqueront à la Période de renouvellement.

- d) **Non-acceptation.** Si :
 - i) le Titulaire de la licence a sélectionné l'Option de renouvellement automatique et adresse une notification écrite à Transoft spécifiant que le Titulaire de la licence n'a pas l'intention de renouveler la Maintenance dans les 30 jours qui suivent la remise d'un Devis par Transoft,

conformément à la section 4(b)(1), la Maintenance ne sera pas renouvelée et cessera d'être fournie après la Date d'expiration ; ou

- ii) le Titulaire de la licence n'a pas sélectionné l'Option de renouvellement automatique et ne s'est pas conformé aux dispositions des sections 4(c)(ii)(1) et 4(c)(ii)(2) durant la période applicable, la Maintenance ne sera pas renouvelée et cessera d'être fournie après la Date d'expiration.
- e) **Exception.** Nonobstant la section 4(d), si 90 jours au plus tard après la Date d'expiration de la Période initiale ou de la Période de renouvellement, le Titulaire de la licence :
- i) paie à Transoft les Frais de renouvellement tardif ; et
 - ii) paie à Transoft les Frais annuels applicables à la Période de renouvellement (plus les Taxes de vente applicables)

la Maintenance sera renouvelée pour une nouvelle période d'une durée déterminée à la section 4.2(b)(ii) devant commencer un jour après la Date d'expiration de la Période initiale ou de la Période de renouvellement précédente, et les dispositions de cette Annexe « B », après modification en vertu de la section 4(b), s'appliqueront à la Période de renouvellement.

- f) **Nouvelle Durée.** Si le Titulaire de la licence ne se conforme pas aux dispositions de la section 4(c) ou 4(e) de cette Annexe « B » et a besoin des Services après les 90 jours qui suivent la Date d'expiration, le Titulaire de la licence demandera un Devis, en vertu de la section 3(«) de cette Annexe « B ».
- g) **Résiliation par Transoft.** Transoft sera en droit de résilier ce Contrat MAP :
- i) immédiatement par notification écrite à l'expiration ou la résiliation du SLA ;
 - ii) immédiatement par notification écrite à tout moment si :
 - (1) le Titulaire de la licence est en violation patente d'une garantie, d'une disposition, d'une condition ou d'un engagement du Titulaire de la licence concernant cette Annexe « B » et ne remédie pas à cette violation dans les 5 jours qui suivent la notification par écrit de cette violation et de l'intention de Transoft de résilier le Contrat MAP ;
 - (2) le Titulaire de la licence :
 - A. devient insolvable ;
 - B. omet de payer ses dettes ou d'honorer ses obligations dans le cadre normal de ses activités à mesure qu'elles arrivent à échéance ;
 - C. reconnaît par écrit son insolvabilité ou son incapacité à payer ses dettes ou à honorer ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance ; ou
 - D. fait l'objet de procédures volontaires ou involontaires de faillite, de liquidation, de dissolution, de mise sous séquestre, de saisie-exécution ou concordat de remise, ou de cession générale au profit de créanciers qui ne sont pas rejetées sans préjudice dans les trente (30) jours qui suivent l'introduction des dites procédures

La résiliation en vertu du paragraphe 4(g)(ii)(1) ci-dessus, en l'absence d'une solution, prendra automatiquement effet à l'expiration de la période de résolution indiquée au paragraphe applicable. La résiliation en vertu de la sous-section 4(g)(ii)(2) prendra immédiatement effet à la notification par écrit de la résiliation à tout moment après l'événement spécifié ou l'absence de rejet en temps opportun des procédures spécifiées.

- h) **Résiliation par le Titulaire de la licence.** Si, durant une période du SLA (la « Période SLA ») et durant la Période de maintenance, Transoft se trouve dans l'incapacité de résoudre un problème technique dans les 60 jours qui suivent une demande du Titulaire de la licence conformément aux dispositions de cette Annexe « B », le Titulaire de la licence peut, par notification écrite adressée à Transoft, résilier la Maintenance, et si le Titulaire de la licence choisit de la résilier conformément à la section 4(h) :
- i) le Titulaire de la licence perdra tous ses droits en vertu de ce Contrat MAP, à condition que les dispositions du SLA demeurent pleinement applicables et en vigueur ; et
 - ii) Transoft versera au Titulaire de la licence un montant égal aux Frais annuels multipliés par le nombre de jours restants dans la Période initiale ou la Période de renouvellement applicable et divisés par le nombre total de jours de la Période initiale ou de la Période de renouvellement applicable, moins des frais d'administration s'élevant à 100 \$ ou un montant équivalent dans la devise applicable à la facture établie par Transoft pour le Titulaire de la licence, converti à partir du dollar canadien au taux de change moyen de l'année précédente déterminé par la Banque du Canada et arrondi à l'entier le plus proche.
- i) **Obligations à la résiliation.** À la résiliation de la Maintenance, le Titulaire de la licence paiera immédiatement à Transoft les sommes qu'il doit éventuellement à Transoft en vertu des dispositions de cette Annexe « B ».
- j) **Conséquences de la résiliation ou du non-renouvellement.** À la résiliation de ce Contrat MAP ou en cas de non-renouvellement avant la Date d'expiration :
- i) le Titulaire de la licence ne sera plus éligible aux Services de maintenance ou au Support technique du produit et Transoft ne sera plus tenu de fournir les Services de maintenance ou le Support technique du produit au Titulaire de la licence. Toute demande de Support technique du produit d'un Titulaire de la licence ayant résilié son Contrat MAP ou omis de le renouveler avant la Date d'expiration sera traitée comme une demande de Services supplémentaires, tels que définis à la Section 2(c) ;
 - ii) les demandes d'accès aux mises à niveau du logiciel effectuées durant la Période initiale ou la Période de renouvellement et reçues moins de 90 jours avant la Date d'expiration pour lesquelles les frais ont été perçus sans que les mises à niveau aient été installées seront assujetties à des frais d'administration d'un montant de 100 \$, converti à partir du dollar canadien au taux de change moyen de l'année précédente déterminé par la Banque du Canada et arrondi à l'entier le plus proche ; et
 - iii) les demandes d'accès aux mises à niveau du logiciel effectuées durant la Période initiale ou la Période de renouvellement et reçues 90 jours après la Date d'expiration pour lesquelles les frais ont été perçus sans que les mises à niveau aient été installées seront assujetties à des frais de mise à niveau aux tarifs en vigueur.
- k) **Suspension des Services de maintenance et du Support technique du produit.** Si le Titulaire de la licence n'a pas payé les Frais annuels avant la date indiquée sur le Devis ou sur la facture associée suivante, selon la plus tardive de ces dates, Transoft sera en droit de suspendre la fourniture des Services de maintenance et du Support technique du produit jusqu'à la réception du paiement et des intérêts courus.

5. ENGAGEMENTS DU TITULAIRE DE LA LICENCE

- a) **Coopération du Titulaire de la licence.** Pour que Transoft puisse fournir les Services, le Titulaire de la licence fera tous les efforts raisonnables pour communiquer des informations complètes, répondre aux questions et effectuer toutes les actions requises pour permettre à Transoft de répliquer un problème.

- b) **Adresse e-mail.** Le Titulaire de la licence sera tenu de fournir une adresse e-mail valide à Transoft pour la fourniture des nouvelles versions et mises à jour, et de communiquer sa nouvelle adresse e-mail à Transoft en cas de changement. Transoft devra pouvoir se fier à l'adresse e-mail et aux changements d'adresse communiqués par le Titulaire de la licence.

6. RECONNAISSANCE ET CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

- a) **Reconnaissance.** Le Titulaire de la licence reconnaît et convient que les Services sont fournis « en l'état » et que Transoft n'offre aucune garantie ou ne formule aucune déclaration, explicite, implicite ou légale, concernant les Services, que ce soit pour la précision, la fiabilité, l'adéquation, la fonction, l'absence d'erreurs ou quoi que ce soit d'autre.
- b) **Déni de responsabilité.** Transoft, ses filiales, ses dirigeants, ses employés ou ses sous-traitants (les « Représentants ») ne pourront en aucun cas être tenus responsables pour un dommage ou une perte causé ou présumé avoir été causé par, directement ou indirectement, les Services, y compris, sans toutefois s'y limiter, une interruption de service, une perte d'activité ou de bénéfices escomptés, une défection des clients, une perte de données, une panne informatique, une perte d'économies ou des dommages fortuits, spéciaux, punitifs ou consécutifs résultant des Services, même s'ils ont été causés par une négligence de la part de Transoft et même si Transoft avait connaissance de la possibilité de cette responsabilité, de cette perte ou de ce dommage.
- c) **Limitation.** Sans restreindre la portée générale des sections 6(a) et 6(b) de cette Annexe « B », Transoft ne pourra en aucun cas être tenu responsable de coûts, paiements, réclamations ou dommages, hormis les versements effectués en vertu de la section 4(h)(ii) de cette Annexe « B ».

7. GÉNÉRALITÉS

- a) **SLA.** Les dispositions de ce Contrat MAP se rajoutent à celles du SLA et ne modifieront ou ne remplaceront pas le SLA. En cas de divergence entre les dispositions de ce Contrat MAP et celles du SLA, les dispositions du SLA prévaudront.
- b) **Absence de modifications.** Les dispositions de cette Annexe B annuleront et remplaceront tout Bon de commande signé par le Titulaire de la licence.
- c) **Notification.** Toute notification exigée ou autorisée dans le cadre de cette Annexe B sera faite par écrit et envoyée à l'adresse mentionnée sur la facture établie lorsque le Logiciel vous a été concédé sous licence ou à toute autre adresse que les parties peuvent à l'occasion désigner. La notification sera remise en personne, par coursier, par lettre recommandée ou par courrier électronique avec accusée de réception. La remise d'une notification sera réputée effective à la réception, en cas de remise en personne ou par coursier, ou cinq (5) jours ouvrables après l'envoi, en cas d'envoi par lettre recommandée, ou à l'accusé de réception par le destinataire en cas d'envoi par courrier électronique.
- d) **Absence de renonciation.** Aucune renonciation de la part d'une partie concernée à une violation d'un engagement, d'une déclaration, d'une garantie, d'une clause restrictive, d'une condition ou d'une stipulation contenu dans les présentes, explicite ou implicite, sous forme négative ou positive, par une autre partie concernée ne sera prise en compte ou exécutoire pour une partie concernée, sauf si cette renonciation est faite par écrit et sous l'autorité de cette partie ; cette renonciation, quelle qu'elle soit, s'appliquera uniquement à la violation particulière et ne limitera ou n'affectera le droit d'aucune partie relativement à toute autre violation.

ANNEXE « C »

Partie 1 - Pays, territoires ou zones géographiques des Amériques

Antigua-et-Barbuda	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Et les territoires à statut particulier suivants :
Argentine	Surinam	
Bahamas	Trinité-et-Tobago	Anguilla (R-U)
Barbade	États-Unis (USA)	Aruba (Pays-Bas)
Belize	Uruguay	Bermudes (R-U)
Bolivie	Venezuela	Bonaire (Pays-Bas)
Brésil		Îles Vierges britanniques (R-U)
Canada		Îles Caïmans (R-U)
Chili		Île Clipperton (France)
Colombie		Curaçao (Pays-Bas)
Costa Rica		Malouines (R-U)
Cuba		Guyane (France)
Dominique		Groenland (Danemark)
République dominicaine		Guadeloupe (France)
Salvador		Martinique (France)
Équateur		Montserrat (R-U)
Grenade		Île de la Navasse (USA)
Guatemala		Porto Rico (USA)
Guyana		Saba (Pays-Bas)
Haïti		Saint-Barthélémy (France)
Honduras		Saint-Martin (France)
Jamaïque		Saint-Pierre-et-Miquelon (France)
Mexique		Saint-Eustache (Pays-Bas)
Nicaragua		Saint-Martin (Pays-Bas)
Panama		Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (R-U)
Paraguay		Îles Turques-et-Caïques (R-U)
Pérou		Îles Vierges américaines (USA)
Saint-Kitts-et-Nevis		
Sainte-Lucie		

Partie 2 - Pays de l'Asie-Pacifique

Australie	Malaisie	République de Chine (Taïwan)
Bangladesh	Maldives	Philippines
Bhoutan	Îles Marshall	Samoa
Brunei	Micronésie (États fédérés de)	Singapour
Cambodge	Mongolie	Îles Salomon
Chine (République populaire de)	Myanmar (Birmanie)	Corée du Sud
Îles Cook	Nauru	Sri Lanka
Fidji	Népal	Thaïlande
Inde	Nouvelle-Zélande	Timor-Leste (Timor-Oriental)
Indonésie	Niue	Tonga
Japon	Pakistan	Tuvalu
Kiribati	Palau	Vanuatu
Laos	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Viêt Nam

Et les territoires français dénommés Polynésie française et Nouvelle-Calédonie

Sans restreindre les interdictions générales énoncées à la Section 8 de ce Contrat, les pays ci-après sont exclus de l'Asie-Pacifique aux fins de cette Licence : **Corée du Nord ; et aucun droit d'utilisation du Logiciel n'est octroyé dans ces pays exclus**

Partie 3 - Pays ou zones géographiques de l'Europe, Moyen-Orient, Afrique (EMEA)

Albanie	Géorgie	Mozambique
Algérie	Allemagne	Namibie
Andorre	Ghana	Pays-Bas
Angola	Gibraltar	Niger
Autriche	Grèce	Nigeria
Bahreïn	Guernesey	Norvège
Belarus (Biélorussie)	Guinée	Oman
Belgique	Guinée-Bissau	Palestine
Bénin	Hongrie	Pologne
Bosnie-Herzégovine	Islande	Portugal
Botswana	Irlande	Qatar
Bulgarie	Île de Man	Roumanie
Burkina Faso	Israël	Rwanda
Burundi	Italie	Saint-Marin
Cameroun	Côte d'Ivoire	Sao Tomé-et-Principe
Cap-Vert	Jersey	Arabie saoudite
République centrafricaine	Jordanie	Sénégal
Tchad	Kenya	Serbie
Comores	Koweït	Slovaquie
Croatie	Lettonie	Slovénie
Chypre	Liban	Afrique du Sud
République tchèque	Lesotho	Espagne
République démocratique du Congo	Liberia	Swaziland
Danemark	Liechtenstein	Suède
Djibouti	Lituanie	Suisse
Égypte	Luxembourg	Tanzanie
Guinée équatoriale	Macédoine	Togo
Érythrée	Madagascar	Tunisie
Estonie	Malawi	Turquie
Éthiopie	Mali	Ouganda
Eswatini	Malte	Ukraine
Îles Féroé	Mauritanie	Émirats arabes unis
Finlande	Maurice	Royaume-Uni
France	Moldavie	Cité du Vatican
Gabon	Monaco	Sahara occidental
Gambie	Monténégro	Zambie
	Maroc	Zimbabwe

« EMEA » **exclut** expressément les territoires à statut particulier figurant dans la liste des pays, territoires ou zones géographiques relevant des « Amériques » exposée en Partie 1 de la présente Annexe « C » et les territoires français répertoriés sous « Asie Pacifique » énoncés en Partie 2 de cette Annexe « C ». Sans restreindre les interdictions générales énoncées à la section 8 de ce Contrat, les pays ci-après sont **exclus de l'EMEA ou de toute autre Zone** aux fins de cette Licence : **Iran, Irak, Libye, Somalie, Soudan, Syrie et Yémen, et aucun droit d'utilisation du Logiciel n'est accordé dans ces pays exclus.**

ANNEXE « D »
POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

1) Introduction

- a) Transoft Solutions Inc. (« Transoft »), s'engage à protéger les Données à caractère personnel que vous partagez avec Transoft. La présente politique de confidentialité (la « Politique de confidentialité ») décrit nos règles et pratiques en matière de collecte, utilisation, Traitement et divulgation de Données à caractère personnel.

2) Acceptation de cette Politique de confidentialité

- a) Tous nos clients, prospects, abonnés, utilisateurs et autres visiteurs de site Web de Transoft sont invités à lire attentivement cette Politique de confidentialité. Si, en tant que client, prospect, abonné, utilisateur ou autre visiteur du site Web de Transoft, vous n'acceptez pas la présente Politique de confidentialité, vous devez vous abstenir de communiquer à Transoft des Données à caractère personnel. Transoft se réserve le droit de modifier cette Politique de confidentialité dans la mesure où il le jugera nécessaire et pour rester en conformité avec les lois applicables en matière de confidentialité. Le fait de continuer à utiliser le site Web, les produits et les services de Transoft après avoir pris connaissance de la présente Politique de confidentialité ou des éventuelles modifications qui y ont été apportées implique l'acceptation de la politique et de ses modifications.

3) Principes directeurs

- a) La présente politique de confidentialité reflète l'engagement de Transoft à être en conformité aux :
 - i) Personal Information Protection Act (PIPA - BC),
 - ii) Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDÉ - ON),
 - iii) Règlement général sur la protection des données (RGPD - UE),
 - iv) Data Protection Act (DPA - RU)
 - v) Australia's Privacy Principles (APP - AU)
 - vi) Brazilian Internet Act (BR)*
 - vii) Information Technology Act (IN),
 - viii) California Online Privacy Protection Act (CalOPPA - ÉU) et
 - ix) toute autre loi concernant la collecte, la conservation, la destruction, l'utilisation et la diffusion de Données à caractère personnel qui s'applique à Transoft et à ses activités.
- b) L'objectif de Transoft est de mettre en œuvre et de conserver des mesures techniques, sécuritaires et organisationnelles appropriées pour protéger les Données à caractère personnel contre tout Traitement ou usage non autorisé ou illicite, et contre la perte accidentelle, la destruction, les dégâts, le vol ou la divulgation. En particulier, pour atteindre cet objectif, Transoft fait en sorte que les Données à caractère personnel soient :
 - i) traitées de manière licite, loyale et transparente eu égard à la Personne concernée (licéité, loyauté et transparence) ;

- ii) collectées à des fins spécifiques, explicites et légitimes, et ne soient pas traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces fins ; cependant, le Traitement ultérieur à des fins d'archivage dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique, ou à des fins statistiques pourra ne pas être considéré comme incompatible avec les fins initiales (« limitation des finalités ») ;
- iii) adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées (« minimisation des données ») ;
- iv) exactes et, si nécessaire, tenues à jour ; à cet effet, Transoft prendra toutes les mesures raisonnables pour que les Données à caractère personnel qui sont inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder (exactitude) ;
- v) conservées sous une forme permettant l'identification des Personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ; les Données à caractère personnel peuvent être conservées pour des durées plus longues dans la mesure où elles seront traitées exclusivement à des fins d'archivage dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique, ou à des fins statistiques, pour autant que soient mises en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées, requises par les lois et règlements applicables afin de garantir les droits et libertés de la personne (Personne concernée) (« limitation de la conservation ») ; et
- vi) traitées de façon à garantir la sécurité appropriée des Données à caractère personnel, y compris la protection contre le Traitement non autorisé ou illicite, et contre la perte accidentelle, la destruction ou les dégâts accidentels, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées (« intégrité et confidentialité »).

4) Définitions

- a) Sous l'angle de cette Politique de confidentialité uniquement, les termes et expressions ci-après revêtiront les significations suivantes dans cette Annexe « D » :
 - i) « **Données à caractère personnel** » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « Personne concernée »). À cet égard, est réputée être une personne physique identifiable une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale. Ces informations peuvent inclure la carte d'identité d'une personne, ses mots de passe, ses données médicales, ses antécédents familiaux, ses opinions ou croyances, ainsi que des faits concernant ladite personne ou qui lui sont associés.
 - ii) « **Données biométriques** » : les Données à caractère personnel résultant d'un Traitement technique spécifique, relatives aux caractéristiques physiques, physiologiques ou comportementales d'une personne physique, qui permettent ou confirment son identification unique, telles que des images faciales ou des données dactyloscopiques (par exemple, les empreintes digitales) ;
 - iii) « **Consentement** » de la Personne concernée : toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la Personne concernée accepte, par une déclaration ou par un acte sans ambiguïté, que des Données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un Traitement ;

- iv) « **Responsable du traitement** » : personne physique ou morale, autorité publique, service ou autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du Traitement des Données à caractère personnel ;
- v) « **Données concernant la santé** » : Données à caractère personnel relatives à la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris les prestations de soins de santé, qui donnent des informations sur l'état de santé de cette personne ;
- vi) « **Personne concernée** » : personne physique identifiée ou identifiable ;
- vii) « **Données génétiques** » : Données à caractère personnel relatives aux caractéristiques génétiques héréditaires ou acquises d'une personne physique, qui donnent des informations uniques sur la physiologie ou l'état de santé de cette personne physique et qui résultent, notamment, d'une analyse d'un échantillon biologique de cette personne physique ;
- viii) « **Violation de données à caractère personnel** » : violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de Données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données ;
- ix) « **Traitement** » : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées, à l'aide ou non de procédés automatisés, sur des Données ou des ensembles de Données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction ;
- x) « **Sous-traitant** » : personne physique ou morale, autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des Données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement ;
- xi) « **Destinataire** » : personne physique ou morale, autorité publique, agence ou tout autre organisme auquel sont communiquées des Données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers ;
- xii) « **Limitation du traitement** » : marquage des Données à caractère personnel conservées, en vue de limiter leur traitement futur.

5) Consentement

- a) Transoft a pour politique d'obtenir le Consentement préalable de la Personne concernée pour la collecte, l'utilisation, le Traitement ou la divulgation des Données à caractère personnel, sauf cas contraire requis ou permis par la loi. L'objectif de Transoft consiste à solliciter ce Consentement de façon intelligible et sous une forme aisément accessible, en des termes clairs et simples.
- b) Le consentement peut être explicite ou implicite, selon les circonstances. Le cas échéant, le Consentement écrit de la Personne concernée sera demandé (c'est-à-dire par courrier postal, courrier électronique ou télécopie, ou tout autre moyen électronique). Si le Consentement est donné dans le cadre d'une déclaration écrite ou d'un formulaire qui concerne également d'autres questions, la demande de Consentement sera présentée de façon à la distinguer clairement de ces autres questions. Parfois, le Consentement d'une personne peut être obtenu oralement ou déduit implicitement de sa conduite ou de ses rapports avec Transoft.
- c) Transoft n'exige généralement pas le Consentement d'une personne à la collecte, à l'utilisation, au Traitement ou à la divulgation de ses Données à caractère personnel comme

condition à la fourniture d'un produit ou service, au-delà de ce qui est nécessaire pour fournir le produit ou service, ou du Traitement nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la Personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci. Toutefois, une personne pourra être invitée à fournir, à titre facultatif, certaines Données à caractère personnel, afin d'améliorer son expérience utilisateur ou d'aider la société Transoft à améliorer les produits ou services qu'elle propose et fournit.

- d) Transoft ne peut collecter, utiliser ou divulguer des Données à caractère personnel sans notification ni Consentement que dans les cas où la loi le permet ou l'exige.
- e) Le consentement pourra être modifié ou retiré à tout moment sous réserve des limites prévues par la loi et moyennant un préavis raisonnable si la loi l'exige (sans porter atteinte à la licéité du Traitement reposant sur le Consentement avant le retrait de celui-ci). Transoft informera la personne concernée des éventuelles conséquences d'une modification ou d'un retrait de son consentement.

Collecte et utilisation

6) Généralités

- a) Pour fournir des services ou des informations à ses clients, prospects, visiteurs de son site Web et autres utilisateurs, Transoft collecte certains types de données les concernant. Cette section décrit les moyens par lesquels Transoft collecte et utilise ces données.

7) Données à caractère personnel que Transoft collecte :

- a) La société Transoft ne collecte et conserve que les Données à caractère personnel qui sont nécessaires dans le cadre des objectifs qu'elle a identifiés. Transoft s'engage à collecter les Données à caractère personnel de façon équitable, ouverte et légale. De ce fait, Transoft ne recueille pas de Données à caractère personnel de façon arbitraire.
- b) Les Données à caractère personnel que Transoft est susceptible de collecter comprennent les coordonnées (nom, adresse postale, adresse électronique, numéros de téléphone ou de télécopie, etc.), mais Transoft pourra parfois demander à la Personne concernée de fournir, à titre facultatif, des renseignements démographiques, ou d'indiquer ses préférences en matière de produits ou services ou ses habitudes d'utilisation.
- c) Lorsque la Personne concernée se renseigne sur des produits ou services, ou commande des produits ou services, ou se livre à des activités telles que le téléchargement de démos ou l'abonnement à des services logiciels en ligne ou à des services SaaS, la Personne concernée peut être amenée à fournir des informations telles que son nom, le nom de sa société, l'intitulé de son poste et le service dans lequel elle travaille, son adresse électronique, son adresse postale, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro de carte bancaire et autres données pertinentes.
- d) Transoft pourra également collecter, enregistrer et analyser les informations concernant les visiteurs de son site Web. Transoft pourra notamment enregistrer votre adresse IP et utiliser des cookies. Transoft pourra ajouter des informations recueillies par le biais des pages consultées. En outre, Transoft pourra collecter et traiter toutes les Données à caractère personnel que vous fournissez volontairement dans les formulaires de son site Web, notamment lorsque vous vous abonnez à un service ou enregistrez un produit. Ces Données à caractère personnel peuvent comprendre votre adresse IP, vos nom et prénom, vos adresses postale et électronique, votre numéro de téléphone, l'intitulé de votre poste, vos centres d'intérêt, votre intérêt pour les produits de Transoft et certaines informations sur la société pour laquelle vous travaillez (nom et adresse), ainsi que des renseignements sur la relation que vous entretenez avec Transoft.

- e) Le site Web de Transoft constitue également un moyen facile de nous contacter, soit directement, soit par courrier électronique (adresse électronique). Si une Personne concernée nous contacte par courrier électronique ou par l'intermédiaire d'un formulaire de contact, les Données à caractère personnel transmises par cette Personne concernée sont automatiquement conservées. Ces Données à caractère personnel, qui nous sont transmises volontairement par une Personne concernée, sont stockées à des fins de Traitement ou de communication avec la Personne concernée. Les Données à caractère personnel ne sont pas transférées à des tiers.
- f) Transoft recueille également des données concernant les visites du site Web, notamment le nombre de visiteurs et de visites, la géolocalisation, le temps passé sur le site, les pages sur lesquelles les visiteurs ont cliqué ou qu'ils ont affichées.
- g) Transoft utilise ces informations pour identifier ses clients et prospects, les visiteurs de son site Web et autres utilisateurs, afin de leur fournir ou de leur proposer des produits, une assistance, des services et des courriers, de mener des actions commerciales et marketing, de procéder à la facturation et de respecter ses obligations contractuelles. Il est complètement facultatif pour les clients, prospects, visiteurs du site Web et autres utilisateurs de se livrer à des activités ou de se procurer des services proposés ou fournis par Transoft. Selon l'activité ou le service, les informations que Transoft demande à la Personne concernée de fournir pourront être identifiées comme obligatoires ou facultatives. Si la Personne concernée ne fournit pas les données obligatoires liées à une activité particulière, il est possible que la Personne concernée ne puisse pas effectuer ladite activité, recevoir le produit ou service applicable, ou profiter pleinement du produit ou service proposé.
- h) Transoft a pour politique de ne pas procéder au Traitement des (a) Données à caractère personnel qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ni des (b) Données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier sans doute possible une personne physique, des Données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.

8) Données et informations générales

- a) Lorsqu'une Personne concernée accède au site Web de Transoft, diverses données et informations générales sont collectées. Ces données et informations générales sont conservées dans les fichiers journaux du serveur. Les données générales collectées peuvent inclure (a) les types et versions des navigateurs utilisés ; (b) le système d'exploitation de la machine utilisée pour l'accès ; (c) le site Web depuis lequel un système accède au site Web de Transoft (dit « référent ») ; (d) les sous-sites Web, (e) la date et l'heure de l'accès au site Internet ; (f) une adresse de protocole Internet (adresse IP) ; (g) le fournisseur d'accès Internet (FAI) du système utilisé pour l'accès ; et (h) d'autres données et informations du même ordre susceptibles d'être utilisées en cas d'attaque du site Web ou des systèmes informatiques de Transoft.
- b) En utilisant ces données et informations générales, Transoft n'en tire aucune conclusion sur la Personne concernée. Au contraire, ces informations sont utilisées aux fins suivantes : (a) faciliter la diffusion du contenu du site Web de Transoft selon les modalités prévues ; (b) améliorer le contenu du site Web de Transoft, ainsi que sa publicité et sa promotion ; (c) améliorer les performances du site Web ou des systèmes informatiques de Transoft ; et (d) fournir aux autorités compétentes les informations nécessaires en vue d'éventuelles poursuites pénales en cas de piratage ou de cyberattaque sur le site Web ou les systèmes informatiques de Transoft. En conséquence, Transoft utilise les données et informations recueillies de façon anonyme pour des analyses statistiques, dans le but d'améliorer la sécurité des données, de protéger ses activités et offres de services, et de renforcer la protection des Données à caractère personnel ainsi collectées et traitées.

9) Cookies

- a) Comme de nombreux autres sites et serveurs Internet, le site Web de Transoft utilise des cookies. Les cookies sont de petits fichiers texte stockés sur un système informatique par l'intermédiaire d'un navigateur Web. Les cookies peuvent contenir ce que l'on appelle souvent un ID de cookie. Il s'agit d'une chaîne de caractères unique servant à identifier et à reconnaître les pages et serveurs Internet par rapport au navigateur Web spécifique dans lequel elle a été stockée. Cet ID nous permet de faire la différence entre le navigateur de la Personne concernée et les navigateurs Web d'autres personnes, et donc de conserver une trace de la visite.
- b) Grâce au recours aux cookies, Transoft peut faciliter la navigation sur son site Web en évitant à l'utilisateur d'entrer ses données à chaque accès, cette tâche étant dévolue au site Web et au cookie stocké sur le système de l'utilisateur. Ainsi, les cookies jouent le rôle d'une carte d'identité et permettent à Transoft d'enregistrer vos mots de passe utilisés sur le site, vos achats et vos préférences. En revanche, les cookies que nous utilisons ne peuvent pas exécuter de programmes ni implanter de virus sur votre ordinateur.
- c) Toute personne (Personne concernée) peut, à tout moment, interdire l'utilisation de cookies par l'intermédiaire du site Web de Transoft en modifiant le paramètre correspondant dans le navigateur Web utilisé. Par ailleurs, les cookies déjà définis peuvent être supprimés à tout moment via la quasi-totalité des navigateurs Web courants. Cependant, si une personne (Personne concernée) désactive l'utilisation des cookies dans son navigateur Web, les fonctions du site Web de Transoft pourront ne pas être entièrement utilisables ou disponibles.

10) Finalités identifiées

- a) Les Personnes concernées seront informées des finalités de la collecte, de l'utilisation ou de la divulgation de leurs Données à caractère personnel au moment de la collecte des informations ou avant celle-ci. L'objectif de Transoft est que les finalités seront celles qu'une personne raisonnable estimerait appropriées dans les circonstances et conformes aux principes directeurs énoncés dans la présente Politique de confidentialité.
- b) Les principales finalités de la collecte et de l'utilisation par Transoft de Données à caractère personnel sont l'enregistrement et la prise en charge des produits, des services et de votre participation aux activités choisies, votre information sur les mises à niveau des produits, les offres spéciales, les nouveautés, les formations et les autres produits et services de Transoft, et l'amélioration du site Web via l'analyse du mode de navigation des visiteurs sur ce site.
- c) L'objectif de Transoft est de toujours procéder au Traitement des Données à caractère personnel en conformité avec les obligations juridiques applicables et si, et dans la mesure où, au moins une des conditions suivantes est remplie :
 - i) la Personne concernée a donné à Transoft son consentement pour le Traitement de ses Données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques ;
 - ii) le Traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat (par exemple, un contrat de licence de l'utilisateur final, un abonnement en ligne ou un contrat de maintenance MAP) auquel la Personne concernée est partie, ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci ; ou
 - iii) le Traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle Transoft est soumise en tant que Responsable du traitement ;

ou dans de rares cas :
 - iv) le Traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la Personne concernée ou d'une autre personne physique ;

- v) le Traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont la société Transoft est investie en tant que Responsable du traitement ;
- vi) le Traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par Transoft en sa qualité de Responsable du traitement ou par un tiers ; à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la Personne concernée qui exigent une protection des Données à caractère personnel.
- vii) Si les Données à caractère personnel doivent être utilisées ou divulguées à des fins qui ne sont pas identifiées au moment de leur collecte, le Consentement de la personne concernée sera obtenu, conformément aux lois applicables.

11) Partage de données à caractère personnel

- a) Transoft peut également partager ces informations avec des prestataires de services ou des sous-traitants, dans le but de fournir un service ou une transaction, ou d'analyser le comportement des visiteurs sur son site Web.

12) Limitation de l'utilisation, de la divulgation et de la conservation

- a) Transoft limite l'utilisation ou la divulgation des Données à caractère personnel aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées à l'origine, à moins d'avoir au préalable obtenu le Consentement de la personne ayant communiqué ces données, ou dans les cas où la loi l'autorise ou l'exige. Transoft ne conserve les données à caractère personnel que pour la durée nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou utilisées, ou pour la durée requise par la loi. La période de conservation des Données à caractère personnel est déterminée en fonction de la durée de conservation réglementaire. À l'expiration de cette période, les données correspondantes sont systématiquement supprimées, dans la mesure où elles ne sont plus nécessaires pour l'exécution ou la conclusion d'un contrat.
- b) Transoft pourra, de temps à autre, faire appel à un tiers ou à une entité apparentée pour stocker ou gérer en son nom les Données à caractère personnel. Dans ces circonstances, Transoft impose, par contrat ou tout autre moyen, aux prestataires de service ou entités apparentées de protéger les Données à caractère personnel qui leur sont transmises par Transoft. Pour le Canada, ces prestataires ou entités pourront parfois traiter ou stocker les Données à caractère personnel dans d'autres pays. Dans ce cas, ces Données à caractère personnel seront soumises aux lois des pays concernés, y compris celles qui autorisent ou exigent la divulgation des informations aux autorités gouvernementales.

13) Exactitude :

- a) Les Données à caractère personnel sont maintenues sous une forme aussi exacte, complète et à jour qu'il est nécessaire aux fins pour lesquelles elles sont collectées, ou dans les cas où elles sont susceptibles d'être utilisées pour prendre une décision au sujet d'une personne ou d'être divulguées à une autre organisation. Transoft ne met pas systématiquement à jour les Données à caractère personnel et compte sur la personne concernée pour l'informer de toute modification de ses Données à caractère personnel.
- b) De temps en temps, à sa seule discrétion et pour des motifs raisonnables et légitimes, Transoft pourra demander à une personne de confirmer par écrit que les informations collectées et détenues par Transoft sont à jour et exactes.

14) Garanties

- a) Les Données à caractère personnel sont protégées, par des moyens techniques et organisationnels appropriés, notamment des mesures de sécurité adaptées à leur caractère sensible et au niveau de risque, contre l'accès, la collecte, l'utilisation, la divulgation, la copie, la modification, la destruction non autorisés ou autres risques analogues. Les garanties de sécurité de Transoft comprennent les éléments suivants :
 - i) la sécurité des locaux ;
 - ii) des armoires sous clé et des télécopieurs et photocopieurs sécurisés ;
 - iii) un accès restreint aux données à caractère personnel ;
 - iv) des outils technologiques, tels que des logiciels de sécurité et méthodes d'authentification ;
 - v) des méthodes de destruction sécurisées, comprenant le déchetage et l'utilisation d'attestations de destruction ; et
 - vi) des mesures de sécurité organisationnelles.
- b) S'il est nécessaire de recourir aux services de tierces parties pour traiter les Données à caractère personnel, Transoft conclura des accords juridiques imposant à ces tiers de protéger les Données de façon acceptable pour Transoft et conforme à la protection assurée par Transoft.
- c) Transoft s'assure également que ses Employés chargés de traiter les Données à caractère personnel sont correctement formés et connaissent les mesures nécessaires et appropriées pour la protection des Données à caractère personnel.
- d) Les Personnes concernées disposent d'un droit spécifique pour s'opposer au Traitement de leurs Données à caractère personnel par Transoft si Transoft :
 - i) traite les Données à caractère personnel dans le cadre de l'exercice de l'autorité publique (y compris par profilage) ;
 - ii) utilise les Données à caractère personnel à des fins de prospection (y compris par profilage) ;
ou
 - iii) traite les Données à caractère personnel à des fins de recherche scientifique/historique et à des fins statistiques.

15) Droit à la limitation du traitement

- a) Les Personnes concernées ont le droit d'obtenir de Transoft une Limitation du Traitement lorsque l'une des conditions suivantes s'applique :
 - i) l'exactitude des Données à caractère personnel est contestée par la Personne concernée, pendant une durée permettant à Transoft de vérifier cette exactitude ;
 - ii) le Traitement est illicite et la Personne concernée s'oppose à la suppression de ses Données à caractère personnel et exige à la place la limitation de leur utilisation ;
 - iii) Transoft n'a plus besoin des Données à caractère personnel à des fins de Traitement mais celles-ci sont encore nécessaires à la personne concernée pour établir, exercer ou défendre des droits juridiques ; ou

- iv) la personne concernée s'est opposée au Traitement par prise de décision automatisée, en attendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par Transoft prévalent sur ceux de la personne concernée.
- b) Lorsque le Traitement a été limité dans ce cadre, ces Données à caractère personnel ne peuvent, à l'exception de la conservation, être traitées qu'avec le Consentement de la personne, ou pour établir, exercer ou défendre des droits en justice, ou pour protéger les droits d'une autre personne physique ou morale, ou encore pour des motifs importants d'intérêt public d'une instance gouvernementale concernée.
- c) Une personne qui a obtenu la Limitation du Traitement en vertu de la Politique de confidentialité sera informée par Transoft avant que la Limitation du Traitement ne soit levée.

16) Droit à l'effacement

- a) Les Personnes concernées ont le droit d'obtenir de Transoft l'effacement, dans les meilleurs délais, de Données à caractère personnel les concernant, et Transoft effacera ces Données à caractère personnel dans les meilleurs délais, lorsque l'un des motifs suivants s'applique :
 - i) les Données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une quelconque manière ;
 - ii) la Personne concernée a retiré son consentement sur lequel était fondé le Traitement et il n'existe pas d'autre fondement juridique au Traitement ;
 - iii) la Personne concernée s'oppose au traitement en étant juridiquement fondée à le faire, et il n'existe pas de motif légitime dérogatoire pour le Traitement ;
 - iv) les Données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ; ou
 - v) les Données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale à laquelle Transoft est soumise.

17) Notification de la rectification ou de l'effacement de Données à caractère personnel, ou de la Limitation de leur Traitement

- a) Transoft notifiera à chaque Destinataire auquel les Données à caractère personnel ont été communiquées toute rectification ou tout effacement de Données à caractère personnel, ou toute Limitation du Traitement effectué conformément à la présente Politique de confidentialité (ou aux lois applicables), à moins qu'une telle communication se révèle impossible ou exige des efforts disproportionnés. Transoft fournira à la Personne concernée des informations sur ces Destinataires si celle-ci en fait la demande.

18) Droit d'opposition et prise de décision individuelle automatisée

- a) Les Personnes concernées ont le droit de refuser d'être soumises à une prise de décision automatisée, notamment par profilage, et peuvent réclamer une intervention humaine si la décision :
 - i) est fondée sur un Traitement automatisé ; et
 - ii) entraîne un effet juridique ou un effet d'importance similaire sur la personne concernée.

19) Droit à la portabilité des données

- a) Les Personnes concernées ont le droit de recevoir les Données à caractère personnel qu'elles ont fournies à Transoft, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et ont le droit de transmettre ces données à un autre Responsable du traitement sans que Transoft y fasse obstacle, lorsque :
 - i) le Traitement est fondé sur le consentement ou sur un contrat avec Transoft ; et
 - ii) le Traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés.
- b) Lorsque les Personnes concernées exercent leur droit à la portabilité des données en application de la présente Politique de confidentialité, elles ont le droit d'obtenir que les Données à caractère personnel soient transmises directement d'un Responsable du traitement à un autre, lorsque cela est techniquement possible.
- c) L'exercice du droit visé dans cette section s'entend sans préjudice des droits de la personne à l'effacement. Ce droit ne s'applique pas au Traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont Transoft est investie.

20) Obligation légale de Transoft de divulguer des informations personnelles

- a) Transoft est autorisé à divulguer des informations personnelles lorsque la loi l'y oblige ou si des motifs sérieux l'incitent à croire qu'il s'agit là d'une obligation légale.

21) Exceptions relevant de la loi

- a) Le droit applicable auquel la société Transoft est soumise peut limiter la portée des obligations et des droits prévus dans la présente Politique de confidentialité lorsqu'une telle limitation respecte l'essence des libertés et droits fondamentaux et qu'elle constitue une mesure nécessaire et proportionnée dans une société démocratique pour garantir :
 - i) la sécurité nationale ;
 - ii) la défense nationale ;
 - iii) la sécurité publique ;
 - iv) la prévention et la détection d'infractions pénales, ainsi que les enquêtes et les poursuites en la matière ou l'exécution de sanctions pénales, y compris la protection contre les menaces à la sécurité publique et la prévention de telles menaces ;
 - v) d'autres objectifs importants d'intérêt public général de l'instance gouvernementale dont relève Transoft, notamment un intérêt économique ou financier important de cette instance, y compris dans les domaines monétaire, budgétaire et fiscal, de la santé publique et de la sécurité sociale ;
 - vi) la protection de l'indépendance de la justice et des procédures judiciaires ;
 - vii) la prévention et la détection de manquements à la déontologie des professions réglementées, ainsi que les enquêtes et les poursuites en la matière ;
 - viii) une mission de contrôle, d'inspection ou de réglementation liée, même occasionnellement, à l'exercice de l'autorité publique, dans les cas visés aux points (i), (ii), (iii), (iv), (v) et (vi) ;
 - ix) la protection de la Personne concernée ou les droits et libertés d'autrui ; et

- x) l'exécution des prétentions au regard du droit civil.
- b) Transoft peut également révéler les informations personnelles d'un utilisateur sans son autorisation préalable uniquement avec de bonnes raisons de croire que la divulgation de ces informations est nécessaire pour établir l'identité, contacter ou entamer une procédure judiciaire à l'encontre de personnes soupçonnées de porter atteinte à des droits ou des biens appartenant à Transoft ou à d'autres entités auxquelles les activités de ces utilisateurs pourraient porter préjudice, ou de personnes qui pourraient (délibérément ou non) violer ces droits et ces biens.

22) Ouverture et communication

- a) Transoft mettra à disposition les informations sur ses politiques et pratiques en rapport avec la gestion des Données à caractère personnel. La présente Politique de confidentialité de Transoft est disponible sur le site Web de Transoft à l'adresse <http://www.transoftsolutions.com> et peut être consultée à tout moment. Il est également possible d'en obtenir une version imprimée de cette Politique de confidentialité en écrivant à l'adresse postale 350-13700 International Place, Richmond, British Columbia, V6V 2X8, Canada.
- b) Dans le cas d'une Violation de données à caractère personnel susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique, en plus de s'acquitter de ses obligations de signalement auprès des autorités légales, Transoft informera la Personne concernée de la Violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais et conformément aux lois applicables. Cette communication, le cas échéant, comprendra au moins les informations suivantes :
 - i) le nom et les coordonnées du responsable de la confidentialité (Chief Privacy Officer) ou d'un autre contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
 - ii) une description des conséquences probables de la Violation des données à caractère personnel ; et
 - iii) une description des mesures prises par la société Transoft ou qu'elle propose de prendre pour remédier à la Violation des données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.
- c) Cependant, la société Transoft ne sera pas tenue de contacter les personnes concernées en cas de Violation de données à caractère personnel si l'une des conditions suivantes est remplie :
 - i) Transoft a mis en œuvre les mesures de protection techniques et organisationnelles appropriées, et ces mesures ont été appliquées aux Données à caractère personnel affectées par ladite Violation des données à caractère personnel, en particulier les mesures qui rendent les Données à caractère personnel incompréhensibles pour toute personne qui n'est pas autorisée à y avoir accès, telles que le cryptage ;
 - ii) Transoft a pris des mesures ultérieures qui garantissent que le risque élevé pour les droits et libertés des Personnes concernées n'est plus susceptible de se matérialiser ;
 - iii) la communication exigerait des efforts disproportionnés. Dans ce cas, Transoft procédera plutôt à une communication publique ou à une mesure similaire permettant aux Personnes concernées d'être informées de manière tout aussi efficace.

23) Accès individuel

- a) Sur demande écrite, Transoft indiquera à toute personne concernée l'utilisation qui a été faite et est encore faite de ses Données à caractère personnel en possession ou sous le contrôle de Transoft, y compris les noms des personnes et organisations auxquelles les informations ont été divulguées, et donnera à la personne concernée accès à ses Données à caractère personnel, dans les limites autorisées ou requises par la loi. Avant d'accorder l'accès aux Données à caractère personnel, Transoft authentifie l'identité de la personne demandant cet accès. En réponse à une demande d'accès, Transoft pourra exiger le paiement de frais raisonnables, sauf dans le cas des Données personnelles de ses employés qui seront accessibles gratuitement.
- b) Transoft prendra des mesures appropriées pour fournir à la Personne concernée toutes les Données à caractère personnel relatives au Traitement d'une façon concise, transparente, compréhensible et aisément accessible, en des termes clairs et simples. Les informations seront fournies par écrit ou par d'autres moyens y compris, lorsque c'est approprié, par voie électronique. Lorsque la Personne concernée en fait la demande, les informations pourront être fournies oralement, à condition que l'identité de la Personne concernée soit prouvée par d'autres moyens.
- c) Transoft facilitera l'exercice par la personne concernée de ses droits d'accès légaux aux Données à caractère personnel collectées et traitées par Transoft.
- d) Transoft pourra refuser l'accès aux Données à caractère personnel si la loi l'y oblige ou l'y autorise. Les motifs d'un refus d'accès aux Données à caractère personnel comprennent, sans s'y limiter, les points suivants :
 - i) la divulgation pourrait, selon des attentes raisonnables, menacer la sécurité, ou la santé physique ou mentale d'une personne ;
 - ii) la divulgation conduirait à révéler des informations personnelles concernant un tiers ;
 - iii) les informations sont protégées par le secret professionnel liant un avocat à son client ;
 - iv) la divulgation conduirait à révéler des informations commerciales confidentielles ; ou
 - v) Transoft démontre qu'il n'est pas ou plus en mesure d'identifier la Personne concernée ; et
 - vi) d'autres raisons autorisées ou imposées par la loi.
- e) Si les informations impliquées peuvent être retirées, Transoft accordera l'accès aux Données à caractère personnel restantes. Si Transoft n'est pas en mesure de fournir un accès à toutes les Données à caractère personnel qu'il détient sur une personne, les raisons du refus d'accès seront communiquées à la personne concernée.
- f) Les demandes d'accès aux Données à caractère personnel ou les demandes d'information sur ces données doivent être formulées par écrit et envoyées au responsable ou à l'agent chargé de la confidentialité par courriel à l'adresse privacy@transoftsolutions.com ou par la Poste à l'adresse ci-dessous. Si le demandeur présente sa demande sous forme électronique, les informations seront fournies par voie électronique lorsque cela est possible, à moins que le demandeur requière qu'il en soit autrement. À la réception d'une demande, Transoft informera le demandeur dans les meilleurs délais des étapes nécessaires pour mener à bien la demande d'accès, y compris la méthode d'authentification de l'identité de la personne, ainsi que la procédure d'identification des enregistrements ou renseignements recherchés. Le délai de réponse à une demande complète est généralement de trente (30) jours, mais peut être prolongé en de rares circonstances lorsque la loi l'autorise ou l'exige. Si Transoft prolonge son délai de réponse, il informera le demandeur du motif de ce report, de la date à laquelle il prévoit de répondre et de ses droits en vertu des lois associées.

- g) Si la société Transoft ne donne pas suite à la demande, elle informera la Personne concernée sans tarder, et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande, des motifs de son inaction et de la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle compétente et de former un recours juridictionnel.
- h) Lorsque la société Transoft a des doutes raisonnables quant à l'identité du demandeur, elle peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer cette identité.
- i) Lorsque les demandes sont manifestement infondées ou excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif, Transoft peut :
 - i) exiger le paiement de frais raisonnables qui tiennent compte des coûts administratifs supportés pour fournir les informations, procéder aux communications ou prendre les mesures demandées ; ou
 - ii) refuser de donner suite à ces demandes.
- j) Il incombe à Transoft de démontrer le caractère manifestement infondé ou excessif de la demande.

24) Délégués de Transoft à la protection des données

- a) Les coordonnées complètes du responsable et de l'agent chargés de la confidentialité chez Transoft sont les suivantes :

Chief Privacy Officer
Transoft Solutions Inc.
350-13700 International Place
Richmond, British Columbia, Canada

Privacy Officer (Data Protection)
Transoft Solutions (Europe) BV
Wijnhaven 60
3011 WS Rotterdam V6V 2X8

25) Demande de rectification

- a) Les personnes jouissent de certains droits juridiques leur permettant d'obtenir de Transoft, dans les meilleurs délais, la rectification des Données à caractère personnel les concernant qui sont inexactes. À cet égard, une personne peut contester l'exactitude des Données à caractère personnel que Transoft a en sa possession. Si une personne parvient à démontrer l'existence d'une erreur quant à l'exactitude ou à l'intégralité de ses Données à caractère personnel, Transoft apportera toutes les modifications nécessaires et, le cas échéant, en informera les tiers auxquels les informations ont été divulguées l'année qui précède la date de la correction. Compte tenu des finalités du Traitement, une personne aura également le droit d'obtenir que les données à caractère personnel incomplètes soient complétées, y compris en fournissant une déclaration complémentaire.
- b) Si la correction n'est pas effectuée, Transoft annotera les informations de façon à signaler le problème. Transoft corrigera les Données à caractère personnel lorsqu'une organisation lui ayant divulgué ces informations l'invitera à le faire.

26) Contestation de la conformité

- a) Si vous avez des questions sur la présente Politique de confidentialité ou si vous avez des raisons de croire que Transoft n'a pas respecté cette Politique de confidentialité, vous pouvez contacter le responsable de la confidentialité de Transoft indiqué ci-dessus. Transoft mènera

une enquête dans les meilleurs délais et s'efforcera de résoudre les problèmes soulevés ou de répondre aux préoccupations exprimées.

27) Liens vers d'autres sites

- a) Veuillez noter qu'en naviguant sur le site de Transoft, les visiteurs peuvent suivre des liens vers des sites sur lesquels Transoft n'a aucune influence. Transoft n'est pas responsable du contenu ni de la politique de confidentialité de ces autres sites.

28) Pour plus d'informations

- a) Si vous avez d'autres questions sur les données collectées par Transoft, ou l'utilisation qui en est faite, n'hésitez pas à contacter Transoft par courriel à l'adresse privacy@transoftsolutions.com, ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Transoft Solutions Inc.
Attention: Chief Privacy officer
Suite 350 – 13700 International Place
Richmond, B.C. V6V 2X8
Canada

Version 6.2 (septembre 2021)